

**COMMUNE DE
MEINIER**

RAPPORT ADMINISTRATIF 2023-2024 ET FINANCIER 2023

**COMMUNE DE
MEINIER**





Table des matières

Le mot du Maire	2
Exécutif	4
Conseil municipal	5
Séances du Conseil municipal	7
Administration	9
Service Technique	10
Etat civil	11
Vie communale.....	13
Sécurité.....	14
Police Municipale	14
Gardes Ruraux	16
Finances (FIN)	17
Bâtiments, Assainissement, Routes et Agriculture (BARA)	18
Manifestations, Sport et Événements (MASE)	21
Développement durable, Environnement et Communication (DEC)	24
Cohésion Sociale et Culture (COSC).....	30
Ecole, Jeunesse et Citoyenneté (EJC).....	37
Petite enfance.....	42
Fanfare municipale de Meinier.....	43
Compagnie des Sapeurs-pompiers.....	44
Comptes rendus financiers.....	46
Commune de Meinier.....	47
Rapport de l'organe de révision.....	48
Bilan au 31 décembre 2023.....	53
Compte de résultat échelonné	54
Compte de résultats	55
Compte des investissements	60
Tableau des investissements	62
Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie (FITIAP)	63
Fondation Immobilière de Meinier (FIM).....	71
Groupement Intercommunal pour La Petite Enfance (GIPE)	79
Groupement Intercommunal pour le Centre Sportif de Rouelbeau (GICSR).....	88



Le mot du Maire



Madame, Monsieur les Adjoints,
Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux,

Conformément aux prescriptions de la loi sur l'administration des communes, j'ai l'avantage de vous présenter le rapport administratif concernant la période du 1 juin 2023 au 31 mai 2024, ainsi que les comptes rendus financiers, se rapportant à l'année civile 2023 de la Commune de Meinier, du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau (CSR), du Groupement intercommunal de la crèche des Loupiots du Chambet (GIPE), de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie (FITIAP) et de la Fondation immobilière de Meinier (FIM).

L'année écoulée a vu bon nombre d'activités se dérouler avec succès. Les promotions de l'école ont été une réussite, suivies du 1^{er} Août, qui a été fêté dignement. La fête de la Pomme et du Terroir a précédé le marché de Noël, l'Escalade et la Fête de Noël de l'école, et toutes rassemblées, ces fêtes nous ont aidés à passer le cap de la nouvelle année, avant de passer un bon moment de convivialité lors du traditionnel repas des Aînés à fin janvier. Une sortie des Aînés au CERN, puis un repas au restaurant de Vieux-Bois a terminé en beauté et avec un franc succès les activités de cette année.

Les associations et sociétés meynites font un travail remarquable pour favoriser le lien social et permettre à tous de se sentir bien à Meinier, en participant à plein d'activités, culturelles, sportives, de loisirs et de rencontres. Récemment, un collectif a pris en main la gestion des nouveaux jardins familiaux avec des propositions à la carte permettant à chacun d'y trouver son compte. Dans un autre registre, la Galerie du Coin du Centre a repris avec succès ses activités, proposant régulièrement des expositions de qualité qui méritent toutes votre passage. Merci à tous ces bénévoles qui donnent du temps et de l'énergie avec altruisme et motivation.

La Maison de Santé au 8 chemin du Stade continue à faire le buzz, puisque bien d'autres entités communales souhaitent reproduire ce modèle sur leur territoire. Les échos sont toujours très positifs tellement les propositions de prévention sont appréciées, comme la marche chaque semaine ou le jardinage. La diversité des professions représentées dans cette Maison de santé ne cesse de s'élargir, augmentant l'offre à la population. Vivement que les nouveaux locaux dans le futur quartier de la poste voient le jour, car ils sont actuellement de plus en plus à l'étroit.

En parlant de la Poste, celle-ci a fermé le 31 mars 2024 pour être convertie en filiale en partenariat au sein de la nouvelle crêperie « Atelier 1252 » en face de l'église. Ainsi, les travaux de terrassement ont pu commencer le 2 mai 2024 au 28 route de Gy et dureront 4 ans, avant d'offrir à la population 30 nouveaux logements et des commerces de proximité. Merci aux membres de la Fondation immobilière de Meinier pour leur investissement sans faille sur ce projet phare pour notre village

Notre engagement pour la biodiversité et les économies d'énergie n'a pas faibli tant au niveau des réalisations de la Commune sur le terrain, que par l'incitation auprès de tous et de chacun à faire le nécessaire pour diminuer son impact sur l'environnement en améliorant par exemple l'isolation de son bien immobilier.



La crèche intercommunale de Meinier a augmenté sa capacité d'accueil de 12 places et a déplacé sur Jussy son Jardin d'enfants, permettant ainsi de répondre mieux aux besoins des parents.

Au niveau financier, malgré un budget déficitaire voté en mai 2022, l'année 2023 se termine avec un excédent de revenus de Frs 92'114.25. Cette bonne nouvelle s'explique premièrement par la maîtrise des dépenses, puisque nous constatons une économie de Frs 692'154.69 par rapport au budget et deuxièmement par une augmentation des revenus de Frs 464'345.08, principalement due à une progression des rentrées fiscales et des contributions reçues de l'Etat.

Ainsi, le total des charges au 31.12.2023 s'élève à Frs 9'092'830.83 (dont Frs 960'276.31 d'amortissements complémentaires) et les revenus à Frs 9'184'945.08.

En comparaison avec l'exercice précédent, les dépenses restent stables, avec une très légère hausse de 1.41%. Les charges courantes ont pourtant diminué de Frs 220K mais les charges de transfert ont augmenté de Frs 335K. Ces dernières regroupent l'ensemble des fonds versés à d'autres institutions pour leur fonctionnement ; nous n'avons donc pas une très grande marge de manœuvre pour maîtriser ces dépenses (GIAP, SIS, péréquation, groupements, associations etc).

Les revenus, quant à eux, ont diminué de 4.71%. Nous avons bénéficié, en 2022, d'une rentrée fiscale plus importante liée à des correctifs sur les années antérieures, cela ne s'est pas reproduit cette année. En revanche, nous constatons une progression constante des revenus fiscaux qui reste à surveiller, car la part privilégiée, qui permet de répartir les impôts des personnes physiques entre la commune de domicile et la commune de travail, commence à diminuer en 2024.

Le total des investissements nets s'élève à Frs 513'906.45. Ce montant, très bas par rapport aux années précédentes, est une bonne chose, car cela nous permet de diminuer l'endettement net de la commune assez important depuis la construction de l'école.

Je vous invite à découvrir dans les pages suivantes de ce rapport, quelques extraits de la vie communale de Meinier, durant l'année écoulée, relatée par les présidents des commissions et mis en page par notre secrétariat, preuve d'une collaboration fructueuse et indispensable entre élus et personnel communal.

Enfin, je profite de tous vous remercier, adjoints, conseillers municipaux et employés communaux, pour votre engagement précieux à mes côtés. Vous avez œuvré avec engagement et motivation, en m'aidant à mettre en avant nos valeurs, visant à tendre à plus de cohésion sociale, tout en ayant le souci du bien commun et de l'intérêt collectif.

Tout en vous souhaitant le meilleur pour la suite, j'aimerais encore vous assurer de toute ma reconnaissance et vous exprimer mes meilleures pensées.

Alain Corthay
Maire de Meinier



Exécutif



CORTHAY Alain

Elu Maire depuis 2015

Adjoint au Maire de 2007 à 2015

Conseiller municipal de 1999 à 2007

Dicastères Administration générale
Finances (FIN)
Ecole, Jeunesse & Citoyenneté (EJC)



PIERREHUMBERT
Coranda

Elue Adjointe depuis 2015

Conseillère municipale de 2011 à 2015

Dicastères Cohésion sociale & Culture (COSC)
Développement durable, Environnement &
Communication (DEC)



JAQUET Marc

Elu Adjoint depuis 2020

Conseiller municipal de 2015 à 2020

Dicastères Bâtiments, Assainissement, Routes &
Agriculture (BARA)
Manifestations, Sport & Evènements
(MASE)



Conseil municipal



AELLEN Boris
Conseiller municipal
Elu en 2020
Développement durable,
Environnement &
Communication (DEC)
Bâtiments, Assainissement,
Routes & Agriculture (BARA)



BARBAT Sylvie
Conseillère municipale
Elue en 2015
Bâtiments, Assainissement,
Routes & Agriculture (BARA)
Manifestations, Sport &
Événements (MASE), Présidente



BALTASSAT Nicolas
Conseiller municipal
Elu en 2021
Ecole, Jeunesse & Citoyenneté
(EJC)
Manifestations, Sport &
Événements (MASE)



BERTHELET Christophe
Vice-Président du Conseil
municipal
Elu en 2015
Finances (FIN)
Bâtiments, Assainissement,
Routes & Agriculture (BARA),
Président



BURGOS José
Conseiller municipal
Elu en 2015
Finances (FIN),
Manifestations, Sport &
Événements (MASE)



CASTELLI Enrico
Conseiller municipal
Elu en 2018
Finances (FIN), Président
Manifestations, Sport &
Événements (MASE)



DESBIOLLES Caroline
Conseillère municipale
Elue en 2020
Cohésion sociale & Culture
(COSC)
Bâtiments, Assainissement,
Routes & Agriculture (BARA)



DUPRAZ Yannick
Conseiller municipal
Elu en 2018
Développement durable,
Environnement &
Communication (DEC)
Bâtiments, Assainissement,
Routes & Agriculture (BARA)



JOTTERAND Denis
Secrétaire du bureau du
Conseil municipal
Conseiller municipal
Elu en 2021
Ecole, Jeunesse & Citoyenneté
(EJC)
Manifestations, Sport &
Événements (MASE)



KORFF Simona
Conseillère municipale
Elue en 2020
Ecole, Jeunesse et Citoyenneté
(EJC)
Développement durable,
Environnement &
Communication (DEC)

**LE David-Peter**

Président du Conseil municipal
Elu en 2020
Cohésion sociale & Culture (COSC)
Manifestations, Sport & Evénements
(MASE)

**MARTIN Didier**

Conseiller municipal
Elu en 2023
Finances (FIN)
Développement durable,
Environnement & Communication
(DEC)

**MORAND Stéphane**

Conseiller municipal
Elu en 2020
Ecole, Jeunesse & Citoyenneté (EJC)
Développement durable,
Environnement & Communication
(DEC)

**MÜLLER Fokeline**

Conseillère municipale
Elue en 2015
Cohésion sociale & Culture (COSC)
Développement durable,
Environnement & Communication
(DEC), Présidente

**SANZ VELASCO Paola**

Conseillère municipale
Elue en 2015
Développement durable,
Environnement & Communication
(DEC)
Manifestations, Sport & Evénements
(MASE)

**SCHWAB Ania**

Conseillère municipale
Elue en 2011
Ecole, Jeunesse & Citoyenneté (EJC),
Présidente
Cohésion sociale & Culture (COSC)

**SELLA Valérie**

Conseillère municipale
Elue en 2011
Cohésion sociale & Culture (COSC),
Présidente
Bâtiments, Assainissement, Routes &
Agriculture (BARA)



Séances du Conseil municipal

Du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024, le Conseil Municipal s'est réuni à 9 reprises :

Points principaux traités lors des séances :

(L'intégralité des séances CM peut être consultée dans les procès-verbaux accessibles sur le site de la commune : www.meinier.ch)

Séance du 15 juin 2023

- Ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire d'un montant brut de Fr. 50'000.- TTC pour le remplacement des collecteurs aux chemins des Evouettes et des Plots, parcelles n° 1149, 1153 et DP 1521 et 1522
- Ouverture d'un crédit d'étude d'un montant brut de Fr. 95'000.- TTC pour la réalisation de nouveaux drains et la transformation en synthétique du terrain de football A du Centre Sportif de Rouelbeau, sis au chemin des Champs-de-la-Grange, parcelle n° 1676
- Proposition relative à la demande de la Fondation de la Pallanterie d'annuler et de remplacer les contrats existants au nom de Lundin Petroleum SA – devenue Orrön Energy SA – et de prolonger l'échéance initiale – expirant au 31 juillet 2032 – des droits de superficie distincts et permanents (ddp) immatriculés au feuillet n° 8957 sur la parcelle n° 8790 de la commune de Collonge-Bellerive et n° 1681 sur la parcelle n° 1646 de la commune de Meinier, sis au chemin de la Pallanterie 5, 1222 Vézenaz, propriété de la Fondation

14 septembre 2023

- Proposition relative à l'autorisation accordée à la FITIAP de procéder à un emprunt de Fr. 3'000'000.- pour procéder aux investissements et financements nécessaires à la poursuite de la viabilisation du secteur Pallanterie-Sud, soit le développement et l'extension de la zone industrielle et artisanale de la Pallanterie

- Proposition relative à l'autorisation accordée à la FITIAP de renouveler, en 2023, un emprunt de Fr. 1'300'000.- arrivant à échéance le 29 décembre 2023

12 octobre 2023

- Crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 95'000.- TTC pour la construction de réseaux enterrés pour l'amenée de l'eau sur le terrain des futurs jardins citoyens parcelle n° 1884
- Présentation du projet de budget 2024
- Nomination des Président-e-s et Vice-président-e-s du local de vote pour l'année 2024

16 novembre 2023

- Présentation du passage en synthétique du terrain de football A du CSR par l'Atelier d'architecture Jacques Bugna SA et Sportfloor Technologies SA
- Amortissements complémentaires 2023 d'un montant total de Fr. 2'235'276.36
- Ouverture d'un crédit d'investissement de Fr. 114'000.- TTC pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements
- Proposition relative au budget de fonctionnement annuel 2024, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter



7 décembre 2023

- Autorisation de renouveler en 2024 les emprunts contractés par la FITIAP
- Ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 135'000.- TTC pour la transformation des W.-C. publics actuels en un local sécurisé pour accueillir un distributeur à billets, sis au 41, route de Gy, parcelle n° 1247
- Ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 240'000.- TTC pour les travaux d'aménagement sur les allées, les espaces verts et la création d'un nouveau jardin du souvenir dans le cimetière de Meinier, sis au chemin de la Rétuelle, parcelle n 1254
- Proposition destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à acquérir la parcelle n° 5185 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de l'Hoirie de Mme Gertrud Chabloz et à contracter un emprunt à concurrence de Fr. 2'000'000.- pour financer cette acquisition

1^{er} février 2024

- Proposition relative à l'autorisation accordée à la Fondation immobilière de Meinier pour la réalisation du projet immobilier sis au 28A à F, route de Gy, parcelles n° 1123 et 1284, pour l'ouverture d'un crédit de construction de Fr. 26'400'000.- et pour contracter un emprunt si nécessaire, afin de procéder à la réalisation de ce projet
- Proposition relative au cautionnement d'un emprunt à hauteur de Fr. 24'600'000.- en faveur de la Fondation immobilière de Meinier pour la réalisation du projet immobilier sis au 28A à F, route de Gy, parcelles n° 1123 et 1284

07 mars 2024

- Information concernant la fermeture de l'office postal et l'ouverture de la filiale en partenariat à la crêperie

18 avril 2024

- Ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 60'000.- TTC pour le remplacement des installations d'éclairages intérieures de la Mairie

16 mai 2024

- Présentation du projet de réfection des éclairages des terrains de football du Centre sportif de Rouelbeau
- Approbation des comptes annuels 2023 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2023
- Approbation des comptes 2023 du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau
- Approbation des comptes 2023 de la Fondation Immobilière de Meinier



Administration



Mairie

Permanence téléphonique

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
Jeudi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Le guichet du secrétariat de la mairie est ouvert selon l'horaire suivant :

Hors vacances scolaires		Durant les vacances scolaires	
Lundi	09h30 – 11h30		
Mardi	09h30 – 11h30	Mardi	09h30 – 11h30
Mercredi	09h30 – 11h30	Jeudi	15h00 – 17h00
Jeudi	15h00 – 19h00		
Vendredi	09h30 – 11h30		

Personnel communal

Michel Vazquez Secrétaire général	Sandrine Schweizer Secrétaire générale adjointe	Virginie Favre-Romano Comptable
Corinne Murisier Secrétaire-réceptionniste	Brigitte Veuillet-Dumont Responsable administrative FIM/GIPE/GICSR	Joane Rossi-Monney Archiviste
Heidi Gusset Coordinatrice sociale	Corinne Sudan Ludothécaire	Marc Zwahlen Responsable service technique
Yann Zamofing Service technique	Massimo Rossi Service technique	Thomas Greco Service technique Depuis le 1 ^{er} septembre 2023
Eduardo Oliveira Responsable des bâtiments	Ana Paula Barbosa Aide-concierge	Andreia Dos Santos Borges Aide-concierge
Orquidia Araujo Da Silva Concierge de la mairie	Claudine Laurent Concierge du bâtiment collectif « Le Tilleul »	
Zahra Maeder Patrouilleuse scolaire	Evelyne Hartmann Patrouilleuse scolaire	Stéphanie Roméri Patrouilleuse scolaire
Claudia Piller Patrouilleuse scolaire	Bernard Freymond Responsable déchetterie verte et patrouilleur scolaire	

Petite Enfance

Corinne Gicquel Directrice	Sophie Chenevard Adjointe pédagogique	Véronique Périat Secrétaire administrative
-------------------------------	--	---

L'ensemble du personnel est à remercier pour son engagement et sa disponibilité à l'égard des concitoyens et des élus.



Service Technique

Chemin du Stade 6 - ☎ 022 752 32 66

Le service technique a pour mission principale d'offrir un cadre de vie agréable à nos communiens grâce notamment aux différentes plantations florales qui égayent nos espaces publics. Il collabore à la réalisation des différents événements communaux et installe les décorations lors des fêtes de fin d'année. Il assure l'entretien des espaces verts, du cimetière et des routes, et il s'occupe également de la levée de poubelles communales.

Ci-dessous, vous trouverez quelques chiffres en tonnes des volumes de déchets récoltés et acheminés vers les différents centres de récupération et d'incinération par notre mandataire Pradervand Transports ainsi que par le dispositif MOBILITRI :

TONNAGE	2023	2022	2021
Ordures ménagères	420.19	426.22	448.05
Encombrants	126.14	117.66	107.56
Verre	123.85	167.64	164.08
Papier	126.21	120.01	134.05
PET	6.96	5.89	6.34
Alu & Fer blanc	3.54	4.50	4.42
Textiles	12.88	5.96	11.20
Bois (encombrants)	0.79	2.89	19.39
Ferraille (encombrants)	0.00	0.76	2.02
Huile	0.60	0.80	1.60
Déchets de cuisine	14.54	12.02	2.9



Etat civil

Pour toutes démarches administratives en vue d'un mariage (Le lieu de mariage reste au choix des fiancés, toutefois une « autorisation de célébrer le mariage » est demandée si la mairie choisie ne fait pas partie de l'arrondissement où les formalités sont engagées.), d'une naissance, d'une reconnaissance (Les reconnaissances en paternité, avant ou après la naissance, peuvent être reçues dans n'importe quel office si le père et la mère ont la nationalité suisse et sont domiciliés en Suisse.) ou d'autres faits d'état civil vous devez vous adresser à :

Etat civil Arrondissement Campagne et rive gauche du Lac Chemin des Rayes 3 – 1222 Vézenaz

Adresse postale : case postale 160, 1222 Vézenaz
Contact ☎ 022 722 11 80 – ✉ etat-civil@collonge-bellerive.ch

Heures d'ouverture au public :

Lundi	8h30 – 11h00 / 15h00 - 18h30
Mardi	8h30 – 11h00 / 15h00 – 18h00
Mercredi	8h00 – 11h00 / 12h00 – 15h00
Jeudi	8h00 – 11h00 / sur rendez-vous
Vendredi	8h00 – 11h00 / sur rendez-vous

Acte d'origine et certificat individuel d'état civil : s'adresser à l'office d'état civil de la commune d'origine.

Acte de naissance, de reconnaissance, de mariage et de décès : s'adresser à l'office d'état civil où a eu lieu l'évènement.

Population résidente au 31 décembre (source OCSTAT)

2013	2065
2014	2083
2015	2145
2016	2160
2017	2151
2018	2142
2019	2124
2020	2124
2021	2098
2022	2082
2023	2074

Statistiques pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Décès sur la commune	2
Mariages célébrés en Mairie	7
Naissances sur la commune	1
Reconnaissances en paternité enregistrées	6



NATURALISATION

Service cantonal des naturalisations, Route de Chancy 88, 1213 Onex - ☎ +41 22 546 46 46

TPG : ligne K-L/tram 14 Arrêt Bandol

Toutes les informations nécessaires peuvent être consultées sur le site de l'Etat de Genève :
<https://www.ge.ch/devenir-suisse>

La commission ad hoc Naturalisations a été mise en place au sein du Conseil municipal de Meinier au début de l'année 2018 dans le but de rencontrer les futurs naturalisés domiciliés à Meinier. Il s'agit d'une rencontre informelle entre les autorités communales et les demandeurs de naturalisation. Ces derniers sont invités à la mairie de Meinier pour y rencontrer les trois conseillers municipaux membres de la commission. S'ensuit une petite discussion sur le parcours et les motivations des futurs naturalisés. La commune, en tant que lieu de domicile, représente le lien le plus étroit avec des autorités pour les futurs Suisses, ce qui implique, aux yeux de la commission, une rencontre amicale faisant par ailleurs souvent office de premier contact. Cette procédure permet ainsi de légitimer le préavis devant être donné par le Conseil municipal quant à chaque demande de naturalisation.

En 2023, 8 personnes ont acquis la nationalité Suisse.

ACQUISITION DU DROIT DE CITE

Pour les Confédérés :

Les Confédérés (non genevois) qui souhaitent acquérir un autre droit de cité doivent prendre contact avec le **Service cantonal des naturalisations**

Pour les Genevois :

Toute personne genevoise et domiciliée depuis plus de deux ans sur le territoire communal peut acquérir le droit de cité de Meinier auprès de l'**Etat Civil Campagne et Rive Gauche du Lac**

En 2023, une personne a acquis le droit de cité de Meinier.

ATTESTATION DE DOMICILE

Pour les Confédérés et les Genevois :

Vous pouvez obtenir une attestation de domicile à la mairie ou via le site de l'**Office cantonal de la population et des migrations**.

Pour les ressortissants étrangers :

Office cantonal de la population et des migrations.

Route de Chancy 88, 1213 Onex

☎ +41 22 546 46 46

Site internet de l'Office cantonal de la population :

<https://www.ge.ch/obtenir-attestation-office-cantonal-population-migrations/comment-obtenir-attestation-ocpm>



Vie communale

Soirée des nouveaux habitants et nouveaux naturalisés

Le 10 novembre, les Autorités communales ont accueilli les nouveaux habitants et naturalisés. Après une courte partie officielle, les convives ont pu se délecter autour d'un apéritif dînatoire concocté par « Sophie cuisine en tout genre ».

Subvention vélo

30 personnes ont bénéficié de la subvention pour l'achat d'un vélo ordinaire ou à assistance électrique.

Cartes journalières CFF

2023 a vu disparaître l'offre de la carte journalière CFF à CHF 40.-. Cette dernière a été remplacée au 1^{er} janvier 2024 par une nouvelle offre contingentée, disponible exclusivement auprès des administrations des communes (Mairies) dans le rayon de validité de l'abonnement général (AG), avec ou sans demi-tarif et pour la 1^{ère} ou 2^{ème} classe.

Bibliobus

Le Bibliobus vous attend le vendredi (dates précisées sur les « tous-ménages ») sur le parvis de la salle communale. Ce service à la population est en partie financé par la commune.

En 2023, ce n'est pas moins de 530 personnes qui ont fréquenté cet espace avec 1612 prêts pour les jeunes et 396 prêts pour les adultes en 11 passages.

Poste

La filiale postale se trouve depuis avril 2024 au 94 rte de la Repentance (crêperie).

Jardins familiaux

Les jardins familiaux ont été transférés sur la parcelle jouxtant la déchetterie.





Sécurité

Police Municipale

Ch. du Vieux-Vésenaz 35 -1222 Vésenaz – T. 022 752 52 52 24h/24
apm@collonge-bellerive.ch

Les prestations de la police municipale aux communes liées par la convention intercommunale se répartissent de la manière suivante, au 31 décembre 2023, (identique à 2022) :

Anières	70%	Gy	10%
Choulex	30%	Hermance	30%
Collonge-Bellerive	490%	Jussy	40%
Corsier	50%	Meinier	30%

Effectif

Le poste de la police municipale de Collonge-Bellerive se compose de 6 agents, 2 contrôleurs du stationnement (4 en été) et d'une adjointe administrative.

Quelques chiffres

- 76 patrouilles nocturnes où la police municipale peut notamment intervenir sur les regroupements de jeunes ;
- 23 patrouilles le samedi afin de privilégier le contact dans les commerces ;
- 8'275 amendes d'ordre ont été délivrées sur l'ensemble des communes dont 281 sur Meinier.

Pour mémoire

Les amendes d'ordres pour les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) sont régies par les principes suivants : Le montant est fixe, il est déterminé par le législateur fédéral pour chaque infraction. Il est possible de régler le montant de l'amende immédiatement auprès de l'agent verbalisateur ou de le régler dans le délai de réflexion légal de 30 jours. Une amende d'ordre non payée est, à l'issue de ce délai, transmise au Service des contraventions du Canton de Genève, qui convertira cette amende d'ordre en ordonnance pénale, majorée d'un émolument, laquelle ordonnance est alors susceptible de recours à la voie judiciaire.

Quelques missions

Cette année, la police municipale a été présente lors de diverses séances en relation avec les manifestations et aussi pour maintenir une relation d'échanges d'informations diverses sur l'aspect sécuritaire sur le territoire. Il est important de souligner que la police municipale a une très bonne collaboration depuis de nombreuses années avec le poste de police de la Pallanterie qui lui permet d'avoir des échanges constructifs et proactifs concernant les problématiques de nos communes.



Ci-dessous une liste non exhaustive des séances auxquelles la police municipale de Collonge-Bellerive a participé :

- Séances mensuelles opérationnelles Police de proximité (POLPROX)
- Séances de coordination pour les manifestations communales et cantonales
- Séance avec les autorités communales des différentes communes partenaires (statistiques annuelles)
- Séance réseau (cycle d'orientation, commune de Meinier)

La Police municipale de Collonge-Bellerive supervise également un grand nombre de manifestations. Plus de 35 événements ont été couverts sur les huit communes partenaires. Les promotions scolaires, les fêtes nationales, le marathon, le triathlon, festival ajafest à Anières, jazz sur la plage à Hermance, courir pour aider à Meinier, la vogue de Gy, la fête de la courge et le zbeul festival à Corsier pour n'en citer que quelques-unes.

La proximité est le cœur du métier des agents de la police municipale. L'essentiel de leur temps se passe sur le terrain afin de répondre aux attentes des citoyens. L'objectif de tisser des liens avec les habitants, commerçants, responsable d'immeubles, etc, est de prévenir en amont les incivilités, sans pour autant oublier la répression des incivilités si cela est nécessaire.



Les policiers municipaux agissent notamment sur les cas de mendicité, fumée et autres infractions LRDBHD, circulation routière (vélo, trottinettes et véhicules à moteur), nuisances sonores, Loi et règlement sur les chiens. Il est également constaté, bien que se débarrasser des déchets encombrants soit gratuit via Mobilitri, trop de dépôts illicites. La police municipale lutte contre ce type d'incivilités en identifiant et en verbalisant les auteurs.

A travers ces quelques lignes, chacune et chacun peut comprendre l'activité variée et concrète de la police municipale. Merci à tous les agents engagés au quotidien sur le terrain.

Denis Mégevand,
Sergent-major, Chef de poste titulaire jusqu'au 31 décembre 2023.
Filipe Loureiro promu au même grade dès le 1^{er} janvier 2024.



Gardes Ruraux

Rte de Jussy 316 – 1254 Jussy – T. 022 888 15 15
gardesruraux@jussy.ch

La commune poursuit sa collaboration avec les gardes ruraux de Seymaz-Région.

Ces agents de terrain veillent à prévenir les atteintes à l'aire agricole ainsi qu'aux points de collectes communaux.

Assermentés, les gardes sont habilités à dénoncer différents types d'infraction, notamment :

- le stationnement illicite,
- les chiens sur l'aire agricole,
- le fait de pénétrer sans droit sur l'aire agricole,
- le maraudage,
- la dépréciation des récoltes.



Bois de Tornafu-plantation automne 2023



Finances (FIN)

La Commission des Finances a exercé son rôle durant l'exercice 2023/24 en examinant notamment le budget 2024 et les comptes 2023. Elle a préavisé favorablement ces deux objets.

Avec un total des charges de CHF 9'092'930.83 et un total des revenus de CHF 9'184'945.08, les comptes 2023 présentent un résultat positif de CHF 92'114.25.

Le résultat positif enregistré est d'autant plus réjouissant que des amortissements complémentaires votés fin 2023 à hauteur de CHF 960'276.31 ont été réalisés.

Le total des revenus est plus élevé qu'attendu (+ CHF 464'345.08). Cette hausse est principalement due à une progression des rentrées fiscales et des contributions reçues de l'Etat.

Concernant les charges, elles sont maîtrisées (- CHF 692'154.69) comparées au budget 2023 mais légèrement plus élevées par rapport aux comptes 2022 avec une augmentation de 1.41%. Les charges courantes ont pourtant diminué de CHF 220'000 mais les charges dites de transfert ont augmenté de CHF 335'000. Pour rappel, ces charges concernent l'ensemble des fonds versés à d'autres institutions (Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle CHF 22'000, Service intercommunal d'informatique CHF 20'000, Service d'incendie et de secours CHF 16'000, etc.) pour leur fonctionnement. La Commune a ainsi une marge de manœuvre réduite voire nulle pour maîtriser ces dépenses.

Les investissements pour l'année 2023 se sont élevés à CHF 1'050'837.25 et les subventions reçues à CHF 536'930.80. Le résultat net des investissements s'est ainsi fixé à CHF 513'906.45, montant bien en dessous des années précédentes. Cela permet de diminuer l'endettement net de la Commune qui est assez important depuis la construction de l'école.

La santé financière de la Commune est saine.

Je remercie Virginie Favre-Romano pour l'excellente tenue des comptes, notre Maire Alain Corthay pour sa bonne gestion financière et les membres de la Commission des finances pour leur travail.

Enrico Castelli
Président de commission



Bâtiments, Assainissement, Routes et Agriculture (BARA)

Tout au long de cette année, la commission s'est occupée du suivi des divers chantiers en cours, les travaux d'entretien et de remise en état ou d'amélioration de divers locaux, espaces, lieux et routes.

BÂTIMENTS

Sol salle de gym

Après plusieurs problèmes d'infiltrations d'eau découlant des travaux de construction de la nouvelle école, le sol de la salle de gymnastique a été refait et les travaux sont maintenant terminés.

Electricité générale

Une nette baisse de consommation de l'électricité des différents bâtiments communaux (école, salle de gym, voirie et salle communale) a pu être constatée grâce aux efforts fournis par les différents utilisateurs de ces locaux.

Bâtiment XIX^{ème}

Après plusieurs mois de travaux afin de répondre aux normes pour l'accueil d'un commerce de bouche dans le bâtiment, l'Atelier crêperie a ouvert ses portes en décembre 2023. Cet établissement a signé un partenariat avec La Poste afin de proposer, dès le mois d'avril 2024, un service postal de qualité à l'ensemble de la population meynite suite à la fermeture de l'office postal.

Un espace de coworking est prévu dans une salle au 1^{er} étage de ce bâtiment. Ce local nécessitera quelques travaux de rafraichissement pour accueillir ce nouveau service.

Local pompiers Essert

Ce local vétuste situé au chemin des Pralys n'étant plus utilisé depuis plusieurs années, les autorités ont décidé de le démolir afin de proposer de nouvelles places de stationnement aux habitants du hameau. Le démontage a été effectué en octobre 2023 par l'ORPC Seymaz.





Parking vélos alentours école : Afin de répondre à la demande de plusieurs utilisateurs du centre du village, des supports à vélo ont été installés à la place du terrain de pétanque et la commission réfléchit également à d'autres aménagements.

ROUTES

Divers travaux de remise en état des enrobés sur certains tronçons de la route de Bellebouche, du chemin de la Vy-la-Tour et de la route du Carre d'Aval ont été effectués. Nous avons également comblé quelques trous en matière du Salève sur l'allée des noyers, au chemin de la Caille et au carrefour chemin des Combes/chemin des Champs-de-la-Grange.

Le chemin de la Garmaise a été refait totalement en matière du Salève et compacté.

Dans la zone artisanale de la Pallanterie, un nouveau chemin a été créé dans l'extension de la zone sud. Il s'agit du chemin des Sarcelles, qui relie le chemin des Champs-de-la-Grange au chemin de la Caille.



Chemin des Sarcelles



ASSAINISSEMENTS

Drainages/Collecteurs

Des travaux de remise en état du collecteur situé au chemin des Plots ont été effectués.

Jardins familiaux

Des travaux pour amener l'eau sur le nouveau site des jardins familiaux ont été réalisés, les nouveaux utilisateurs en ont pris possession en début d'année.

CIMETIÈRE

L'étude de son réaménagement a monopolisé une partie de la commission à de nombreuses reprises. Le début des travaux est agendé à l'automne 2024.

VOIRIE

Monsieur Thomas Greco est venu renforcer l'équipe du service technique de la commune. La commission et moi-même lui souhaitons la bienvenue.

Je terminerai ce rapport en remerciant le personnel communal pour leur travail et leur disponibilité tout au long de l'année, ainsi que les membres de la commission.

Christophe Berthelet
Président de commission



Nouveau jet d'eau à Meinier

Manifestations, Sport et Événements (MASE)

Fête Nationale

Malgré un début de fête légèrement pluvieux, les festivités ont débuté au son de l'accordéon, accueillant chaleureusement les habitants. Comme chaque année, la soupe préparée par l'Amicale des sapeurs-pompiers a été un véritable délice, tout comme les pâtisseries des Dames Meynites, qui ont enchanté petits et grands.

La partie officielle a été marquée par le discours de Madame Coranda Pierrehumbert, adjointe au maire, suivi du cantique suisse entonné par la voix unie des citoyens rassemblés sur le parvis de la salle communale.

Au crépuscule, le cortège aux flambeaux et lampions, accompagné par la fanfare, a traversé le village, illuminant nos chemins d'une lueur magique. La soirée s'est conclue en apothéose avec un feu d'artifice et un feu de joie, réunissant les meynites dans une explosion de couleurs et de bonheur partagé.



Fête de la pomme et du terroir

Sous un soleil radieux, pour sa 4ème édition, la fête de la pomme et du terroir a animé le village dès les premières heures. La présence de nombreux artisans et sociétés meynites, chacun présentant leurs produits et savoir-faire, a contribué à l'effervescence de l'événement. Afin de mettre à l'honneur les richesses de notre région, cinq visites ont été proposées : la Cidrerie de Meinier, la Brasserie des Murailles, la Ferme de la Touvière, Pallanterie Chocolatiers et le Moulin à pierre. Cette journée a permis à tous de se reconnecter avec les traditions et les saveurs locales.

Marché de Noël

L'ambiance féerique était palpable dès l'entrée du marché, où un immense sapin décoré de boules rouges et dorées se dressait fièrement. Les sucres d'orge pendaient des branches, ajoutant une touche sucrée et nostalgique.

Avec plus de 35 stands, les visiteurs pouvaient se perdre parmi une multitude de créations artisanales, parfaites pour des cadeaux uniques et authentiques. Les artisans exposaient leurs œuvres, des bijoux faits main aux décorations de Noël élaborées, chaque stand racontait une histoire de passion et de créativité.

L'odeur alléchante de la nourriture chaude flottait dans l'air, attirant les gourmands vers les étals, il y en avait pour tous les goûts. Et bien sûr, nul ne pouvait résister à l'appel du vin chaud, cette boisson réconfortante qui réchauffait les mains et les cœurs.





Vœux du maire & mérites meynites

Le 9 janvier, les habitants ont été invités à la salle communale pour célébrer l'arrivée de la nouvelle année lors des traditionnels Vœux du Maire. Cette soirée a également été marquée par la mise en lumière de deux figures remarquables :

- Monsieur Gilbert Calame, honoré du mérite associatif.
- Monsieur Jean-Jacques Béné, distingué par le mérite d'honneur.

À la suite de ces remises, un apéritif dinatoire a été offert, suivi de la galette des rois.

Sylvie BARBAT
Présidente de commission



Développement durable, Environnement et Communication (DEC)

La commission Développement Durable, Environnement et Communication (DEC) est actuellement composée de Simona Korff (Présidente), Line Müller, Paola Sanz Velasco, Boris Aellen, Yannick Dupraz, Didier Martin, Stéphane Morand et Coranda Pierrehumbert (représentante de l'exécutif). Je tiens à en remercier tous les membres pour leur engagement, mais également pour tout le travail transversal, inhérent à notre mandat, effectué dans les autres commissions.

Pour mettre en œuvre la transition écologique au niveau communal, la commission DEC finalise un **Agenda 2030** qui vise à concilier la protection de l'environnement, le développement économique et le progrès social pour les citoyennes et citoyens de la commune. Cet Agenda communal fixe un cadre à court, moyen et long terme, permettant de coordonner l'ensemble des actions prévues dans une approche globale. Il repose sur plusieurs axes du développement durable comme l'aménagement du territoire, la mobilité, l'énergie, les déchets, l'alimentation, la biodiversité et la solidarité.

La préservation de la biodiversité est un axe que la commission a encore beaucoup développé cette année. Le projet de **renouvellement du parc arboré** a progressé avec plusieurs plantations : 71 arbres entretenus, 82 arbres et 982 arbustes plantés, et 3 arbres remplacés sur 12 sites différents. Dans le cadre de ce projet, les élèves de 8P ont initié en 2023 la plantation d'un alignement d'arbres d'essences différentes qui constitue l'**allée des 8P**. Cette année encore, deux classes de Meinier ont pu profiter des **Journées de la Seymaz**, organisées autour d'une problématique commune : la préservation de la Seymaz. La journée a été partagée entre un rallye au bord de la rivière et la réalisation d'un petit film d'animation.



Images tirées des films réalisés par les classes de Meinier lors des Journées de la Seymaz

Les films ont mis en lumière la préservation des habitats du castor, du martin-pêcheur et de la couleuvre avec des titres aussi évocateurs que cocasses tels que « Martin-pêcheur vs béton », « Les castors malheureux », « La protection de la truite » ou « La menace de Franky », pour n'en citer que quelques-uns.

Suite à la présentation des résultats du projet *Commune ouVerte* en juin 2023, nous avons choisi d'avancer prioritairement sur deux projets pour améliorer et favoriser la biodiversité sur le territoire communal. Pour préserver les espèces nocturnes sensibles à la lumière, nous avons adhéré au projet de l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) visant à l'amélioration de la **trame noire** sur la commune. La trame noire fait référence à l'ensemble des espaces naturels non éclairés et non urbanisés qui sont essentiels pour la préservation de la biodiversité des espèces nocturnes, telles que les chauves-souris, les insectes et les oiseaux de nuit.

Pour favoriser la survie de la petite faune sauvage dans les jardins, la commission a également renforcé son action autour de la « **Charte des Jardins** ». Nous avons continué notre collaboration avec le Groupe Ornithologique du Bassin Genevois (GOBG) et ProSpecieRara en proposant aux Meynites un évènement le 25 avril 2024 dans le magnifique et exemplaire jardin de Line Müller. Une dizaine de personnes ont pu découvrir les richesses naturelles d'un jardin et participer à l'atelier « plantons » de ProSpecieRara. Désormais, Meinier a sa propre Charte des jardins qui est disponible sur le site de la Mairie : <https://www.meinier.ch/environnement-developpement/environnement/charte-des-jardins>.



Charte des jardins le 25 avril 2024, photos S. Korff



Enfin, la sortie de la **Nuit est Belle** qui aurait dû avoir lieu le 22 septembre 2023 a malheureusement été annulée au dernier moment pour cause de mauvais temps. Je tiens néanmoins à remercier Achille Bach qui avait accepté cette année encore de venir avec son télescope, ainsi que les doctresses Isabelle Gérard et Camille Perler de la Maison de Santé de Meinier qui avaient aimablement accepté de venir parler de l'utilisation saine des écrans à tout âge.

Meinier
22/09/2023
20:00
à
22/09/2023
22:00

CONFÉRENCE, OBSERVATION DU CIEL ET FONDUE AU CHAUDRON! – ANNULÉE

Conférence, observation astronomique et fondue au chaudron

ANNULÉE Pour cette 4ème édition de la Nuit est Belle la commission Développement durable, Environnement et...

[En savoir plus](#)

Site officiel de la Nuit est Belle 2023

La réduction des déchets est un autre axe important de notre Agenda 2030, que nous avons poursuivi cette année en collaboration avec l'association **Zero Waste Switzerland (ZWS)**. Nous avons terminé la campagne d'affichage débutée en 2022 avec le Club des Aînés et l'école de Meinier. Cette année, la campagne a mis en avant les gestes Zéro Déchet adoptés par le tennis club et les pompiers de Meinier. Plusieurs associations et l'école ont donc partagé leurs habitudes Zéro Déchet avec l'ensemble de la population, permettant ainsi d'impliquer toute la commune dans cette démarche. Je tiens à remercier chaleureusement le tennis club et les pompiers de Meinier pour leur collaboration et leur participation à cette campagne cette année !



Affiches Zéro Déchet 2023-2024

A la Fête de la pomme du 17 septembre, ZWS a également proposé un atelier de fabrication de baume à lèvres qui a rencontré un franc succès !

Le projet pilote « Mon école zéro déchet » s'est terminé à la rentrée scolaire 2023. Cependant, les enseignantes de l'école de Meinier ont souhaité maintenir leur équipe verte et leur actions zéro déchet tout au long de l'année. Grâce à des initiatives comme le chariot de tri, les pique-niques zéro déchet et d'autres actions écoresponsables, l'école continue de promouvoir activement cette démarche. Un tout grand merci à l'équipe verte et à l'ensemble du corps enseignant pour leur engagement vert !

Enfin, au traditionnel marché de Noël le 30 novembre 2023, nous avons réitéré le **Noël Troc-Déco** qui a, à nouveau, été un grand succès. Des personnes sont même venues recharger le stand dans la soirée !



Marché de Noël le 30 novembre 2023, photos L. Müller



En matière d'**énergie**, la commune de Meinier a renouvelé son partenariat avec SIG-éco21 et a proposé l'opération "Visite Villa" à 15 propriétaires de maisons ou de villas afin de les aider à réduire leur consommation d'électricité et d'eau chaude sanitaire, ainsi qu'à optimiser la gestion de leurs déchets. De plus, cette année Meinier s'est associé à 6 autres communes voisines pour offrir un programme d'accompagnement à la transition énergétique destiné aux propriétaires individuels. Ce programme comprenait trois séances d'information sur la rénovation, les pompes à chaleur et les panneaux solaires photovoltaïques.

En 2023, la consommation d'électricité et de gaz de la commune a diminué respectivement de 3,94 % et 6,49 % par rapport à 2022. En revanche la consommation d'eau a augmenté de 11,3 %. Concernant les bâtiments communaux, les réductions ont été encore plus marquées : 25,7 % pour l'électricité, 16,2 % pour le gaz et 29,6 % pour l'eau par rapport à l'année précédente. Ces chiffres témoignent de l'engagement de la commune et de ses habitantes et habitants pour la transition énergétique. Ils montrent que nous sommes sur la bonne voie, mais ils nous rappellent aussi qu'il reste du chemin à parcourir pour atteindre les objectifs ambitieux du plan climat cantonal. Cette progression encourageante nous motive à redoubler d'efforts et à poursuivre notre engagement collectif vers une consommation énergétique plus responsable et durable.

Nous avons continué à soutenir la **mobilité douce** en subventionnant l'achat de vélos et d'abonnements TPG.

Enfin, pour renforcer les objectifs climatiques du canton, à savoir réduire de 60% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 1990 et viser la neutralité carbone en 2050, le canton soutient les communes en proposant des ateliers thématiques, les **Ateliers Communes & climat**. Cette année, les membres de la commission ont de nouveau suivi ces ateliers sur différents thèmes : les enjeux du numérique responsable, la mise en place des plans climats dans les communes genevoises et vaudoises, la consommation responsable et l'alimentation durable, ainsi que la présentation d'un outil d'aide à la conception de quartiers durables.



Depuis octobre 2023, nous participons au groupe de travail Communication, climat & communes (**COCLICO**) qui réunit 12 communes du canton pour réfléchir et mettre en place la campagne de communication du Plan Climat cantonal 2030. Dans ce cadre, le canton met à disposition des communes un kit avec plusieurs dispositifs de terrain pour promouvoir le plan. Nous avons profité d'un de ces dispositifs le 8 juin 2024 lors du **vide-grenier** ; une ambassadrice et un ambassadeur du climat sont venus à Meinier avec leur vélo-tripporteur. Munis de tablettes, ils sont allés à la rencontre des gens pour leur proposer un quiz « climato » permettant de déterminer de façon rapide et ludique leurs points forts et faibles en lien avec le climat. Une quarantaine de personnes ont ainsi pu découvrir leur « profil climato » et recevoir des goodies leur permettant de tester un changement de comportement pour améliorer leurs points faibles en lien avec le climat.



Vide-grenier le 16 juin 2024, photos L. Müller

Cette année a donc été ponctuée par plusieurs rencontres avec les habitantes et habitants de Meinier. Ces moments d'échanges sont essentiels, car la transition écologique ne peut se réaliser que si elle est partagée et portée par l'ensemble de la population dans un effort collectif.

Merci à toutes et tous !

Simona Korff
Présidente de commission

Cohésion Sociale et Culture (COSC)

Aînés

Jubilaires

C'est toujours avec un grand plaisir que la Commission célèbre les jubilaires de notre commune. En 2023, nous avons honoré 5 couples pour leurs noces d'or, 50 ans de mariage :

- Mme et Mr Martine et Bertrand DARIER.
- Mme et Mr Maguy et Jean-Marc DING.
- Mme et Mr Marlène et Maurice FAVRE.
- Mme et Mr Sylvie et Philippe VEILLARD.
- Mme et Mr Ariane et John WEYENETH.

et 4 citoyennes et citoyens pour leurs 90 ans.

- Mr Felix GULJE
- Mr Hans MÜLLER.
- Mr Ildebrando PARLATANO.
- Mme Christiane ROLLERO BOIMOND.

Club des Aînés

Le soutien de la commune au Club des Aînés, sous la présidence de Monsieur Patrice Poelvert, est pour nous essentiel. Les initiatives proposées par le club offrent à nos citoyens seniors de nombreuses opportunités de socialisation et de loisirs.

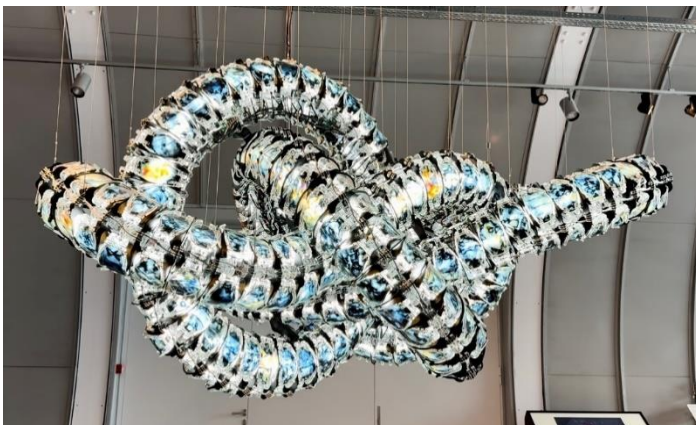
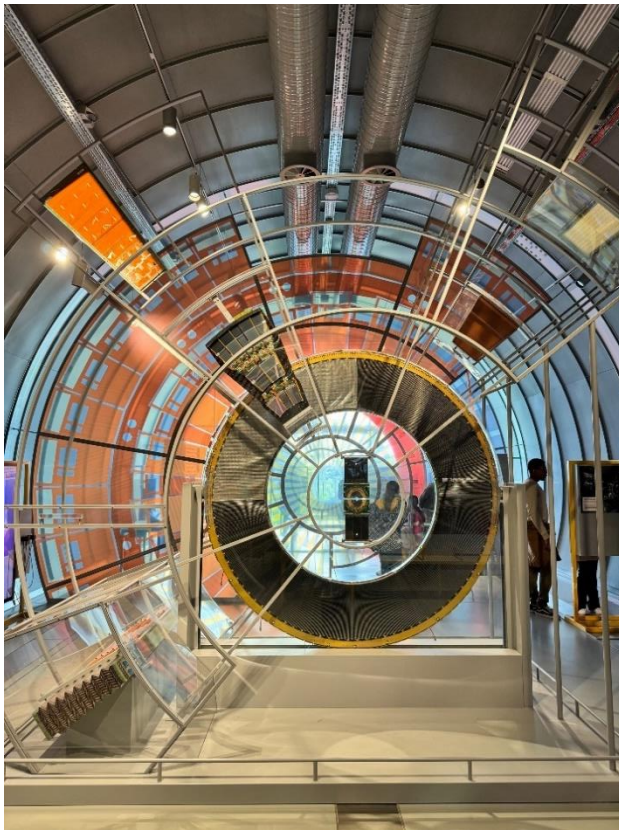
Repas des Aînés du 21 janvier 2024

Le repas des aînés s'est tenu cette année à la salle communale sur le thème médiéval et animé par la Compagnie Abaldir afin de rendre ce moment encore plus festif. Les participantes et participants ont joué le jeu en se costumant pour l'occasion. Le menu proposé a mis en valeur des ingrédients typiques de l'époque, avec comme pièce de résistance un **carré de sanglier à la broche**.



Sortie des Aînés du 23 mai 2024

Cette sortie a donné l'occasion aux participantes et participants de découvrir le nouveau portail de la science du CERN. Celui-ci a permis de partir à la découverte de la science en vivant des expériences authentiques et innovantes. Ensuite, chacune et chacun a pu se régaler dans le magnifique restaurant Vieux Bois, à l'École hôtelière de Genève.





Espace Santé-social et Centre intergénérationnel

Coordinatrice sociale

L'Espace Santé-social est animé par notre coordinatrice et assistante sociale, Madame Heidi Gusset avec qui nous collaborons avec un grand plaisir. Sa mission est d'accompagner les habitantes et habitants de la commune à faire face à toutes problématiques sociales ainsi qu'à créer et maintenir le lien social entre toutes et tous.

Ateliers informatiques

Au vu du succès des ateliers informatiques seniors de l'année précédente, la commune a décidé d'ouvrir ces ateliers gratuits à tous les âges. Les thèmes proposés sont divers et variés (des applications pour accompagner vos randonnées, une meilleure gestion des photos sur smartphone, les bonnes pratiques avec son smartphone, WhatsApp et les nouveaux moyens des paiements). Un atelier destiné aux seniors reprenant tous ces thèmes et permettant de répondre à toutes questions individuelles a également été organisé et animé avec des jeunes qui ont des liens avec les TSHM (Travailleurs Sociaux Hors Murs).

Atelier « Aires de repos : Quelles aides pour aider ? »

Le 8 novembre 2023 s'est déroulé un atelier « Aires de repos », en collaboration avec la Croix-Rouge genevoise. Ces ateliers s'adressent aux proches aidants afin qu'ils puissent renforcer leur rôle tout en se ressourçant.

Soirée impôts

Le 14 mars 2024 s'est déroulée une soirée impôts en collaboration avec l'association *Autonomia*: *Tu as entre 18 et 25 ans ? Viens remplir ta déclaration d'impôts 2023 !*

Repas autour d'une table

Cette action mise en place par l'Imad (Institution genevoise de maintien à domicile), permet aux séniors de plus de 65 ans de partager chaque lundi midi un repas convivial animé par une bénévole au sein du restaurant le Tilleul, ceci afin de lutter contre l'isolement social.

Maison de santé de Meinier

Notre coordinatrice sociale collabore également activement avec la Maison de santé de Meinier. Avec l'Imad, ils proposent un concept de santé collaborative, intégrative et durable.

Groupe de pilotage

La Commission a participé au groupe de pilotage qui se réunit deux fois par an. Pour rappel, ces réunions ont pour objectif de favoriser les échanges entre les professionnels œuvrant au sein du bâtiment collectif. De ces séances émergent des synergies entre les différents utilisateurs du centre (la crèche, le jardin d'enfants, l'école, le Petit gourmand, le parascolaire, la ludothèque, la Rampe, le Club des Aînés, le restaurant du Tilleul, la Maison de santé, l'Imad, les utilisateurs et thérapeutes de la salle de soins, le salon de coiffure, le salon d'esthétique et les concierges).

Culture

Spectacle « Neolithica »

Le 5 juillet 2023, le théâtre de Carouge nous a proposé ce spectacle itinérant sur l'esplanade du Centre du village. Et « Pour être forts, disait-on, nous ne devons pas nous battre entre nous » écrivait Jack London. Et c'est donc une histoire millénaire, qui devient ici un conte, le récit des débuts, lorsque d'un groupe de nomades ou un autre groupe se scinda, décida de ne plus suivre la route des étoiles pour se fixer quelque part.

Shaman, la conscience spirituelle, s'éclipsa alors, continuant de danser avec le vent. Pour ceux qui restèrent, il fallut se réorganiser, réapprendre à faire face à mille nouvelles questions. Alors tout commença. Et pour nous faire vivre cette histoire, Dominique Ziegler nous embarque en plein air, là où le mot ensemble existe, là où le rire et les larmes s'envolent, là où l'on peut s'imaginer au coin du feu taillant la chair des mots.





Soutiens culturels

La promotion de la culture est un axe important de la commune. Elle s'engage activement à financer et à promouvoir divers projets culturels de la région.

Festival Antigél

La Commune soutient le Festival Antigél et permet l'organisation d'un spectacle une année sur deux. Le 7 février le festival est venu poser ses valises dans la commune avec les Dadas du Yoga. Ce cours de yoga, accompagné par les douces mélodies du hang nous a offert une expérience unique suivie d'un apéritif du terroir aux saveurs délicates, réalisée par Sawerdo.



Tombola culturelle surprise

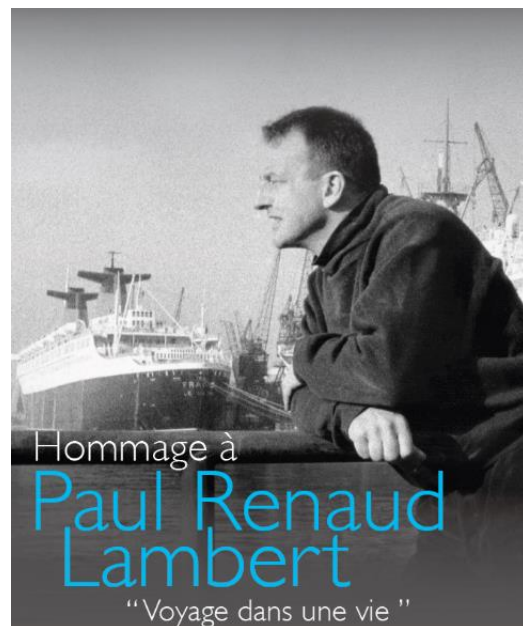
Suite au beau succès de cette Tombola culturelle surprise de l'année passée, nous avons souhaité réitérer l'expérience afin de proposer des spectacles variés pour tous âges confondus. Ainsi, ce sont 70 billets pour 8 spectacles qui ont été distribués sur la base d'un tirage au sort.

Galerie d'exposition Le Coin du Centre

En septembre 2023, la gestion de la galerie a été reprise par Kathelijne Reijse-Saillet et Jacques Petitpierre. Tout en offrant une visibilité aux artistes locaux, ils proposent aussi d'élargir les choix artistiques en invitant des artistes de toutes provenances et représentatifs de domaines d'expression variés.

Pour fêter la réouverture de la galerie, il a été proposé une exposition en hommage à Paul Renaud Lambert qui a été agrémenté de la conférence «C'est l'histoire d'un mec» donnée par Jean-Jacques Béné sur cette auguste figure qui arpente jadis notre commune et la présentation, par Daniel Schweizer, cinéaste documentariste suisse, de son livre « Une odyssée amazonienne » un récit retraçant plus de vingt années d'expéditions dans ces

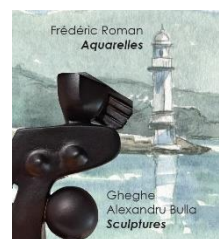
contrées promises à la déforestation et à la disparition des autochtones.





Voici la liste des autres exposants qui étaient présents à la galerie durant cette période :

12 au 22 octobre
Regard Vagabond
Frédéric Roman & Ghéghe Alexandru
Bulla



16 au 26 novembre
« Traverser l'horizon »
Samuel Devanthéry - Christelle Villégier



14 au 17 décembre
« Winter Blues »
Alice Falquet



1^{er} au 4 février
« Les paysages imaginaires »
Jean Sunier



29 février au 3 mars
« Foe »
Florence Gaist



18 au 28 avril
« Une touche de broderie »
Medine Nil Özen



16 au 26 mai 2024
« Sous la poussière »
Vanessa Seidel



Le Coin du Centre a également proposé une soirée avec deux auteurs de la région les mardi 19 et jeudi 21 mars.

Retrouvez le détail de ces expositions sur notre site internet : <https://www.meinier.ch/sport-culture-loisirs/galerie-dexposition>



Humanitaire

En 2023, la Commune a consacré CHF 80'000.- aux dons humanitaires, soit CHF 40'000.- pour des projets en Suisse et CHF 40'000.- pour des projets à l'étranger.

Pour la Suisse, la priorité a été donnée à des projets sur le Canton de Genève avec un accent mis sur la précarité, les femmes et les enfants.

Ensuite, pour la solidarité internationale, la plupart des demandes qui nous parviennent concernent des projets en Afrique.

Nous avons privilégié des associations avec un siège à Genève, des projets avec des objectifs concrets et des délais de réalisation à court terme et plus particulièrement en lien avec le développement durable, l'éducation des enfants ou le soutien aux femmes.

Nous avons également soutenu 4 projets par le biais de la Fédération Genevoise de Coopération (FGC) pour un montant de CHF 29'000.- :

- Association BAMBI : Création d'un centre de formation et de développement socioéconomique rural pour les parents

des enfants du foyer Bambi, phase II du projet, Colombie.

- Traditions pour demain : le poids des mots et le choc de l'image pour l'identité du peuple Kichwa, phase III, Equateur.

- Association pour le Développement des Aires Protégées, Gestion communautaire du corridor de la Rungwa III, Tanzanie, Districts de Mlele, Sikonge. Chunya et Itigi.

- Association Philea : Recherche des alternatives de financement innovant et de développement des exploitations familiales par la stimulation mutuelle, phase 2, Burundi, Région naturelle du Kirimiro.

Une partie de la solidarité internationale a également été allouée à des dons d'urgence pour les séismes qui ont frappé la Turquie et la Syrie ainsi que le Maroc.

De plus, comme chaque année, nous avons participé à l'Enquête annuelle dirigée par la Direction du Développement et de la Coopération (DDC), sur mandat du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE).

Mes remerciements vont aux membres de la commission, Caroline Desbiolles, Line Müller, Ania Schwab, Nicolas Baltassat, David-Peter Lê ainsi qu'à Coranda Pierrhumbert, représentante de l'Exécutif, pour leur disponibilité, leur créativité et leur esprit d'initiative.

Valérie Sella
Présidente de commission



Ecole, Jeunesse et Citoyenneté (EJC)

La commission École, jeunesse et citoyenneté est composée de 5 membres et est supervisée par Alain Corthay, notre maire.

Je profite de l'opportunité de ce texte pour remercier chaleureusement Mme Simona Korff et Messieurs Nicolas Baltassat, Denis Jotterand et Stéphane Morand. J'ai la chance de présider cette commission depuis 9 ans et suis fière de l'engagement de tous ces membres.

Fête des promotions

L'édition des promotions 2023 s'est déroulée de façon idéale, les enfants et leurs parents ont eu l'occasion de retrouver un format classique des promos sur le thème « Plage et Bord de mer »

Cette fête ne serait pas envisageable sans la précieuse collaboration des diverses associations que je profite de remercier, l'APEM, la Rampe, le Petit Gourmand, le concierge de l'école M. Eduardo Oliveira, la voirie et l'USM qui s'occupe traditionnellement de la gestion de la nourriture. Le foot a décidé cette année de s'associer avec deux food-trucks habitués de ce genre de manifestation. Le résultat s'est avéré mitigé et devra certainement être repensé pour les événements futurs.



Montage des « Bungys jumps »

Sortie ados

Le samedi 30 septembre a été réservé pour la sortie des ados, il s'agit de la 5^{ème} édition.



La commission se mobilise chaque année afin d'offrir une expérience ludique et dépaysante aux jeunes ados de la commune.

Pour la version 2023, nous avons choisi un voyage virtuel organisé par « Dreamscape » à Genève, les jeunes avaient le choix entre « Genève au temps de l'Escalade », « un vol en dragon » ou « un voyage dans un pays imaginaire ». Cette matinée s'est terminée avec un plat de pâtes au Radar de Poche, en Vieille-Ville. Tout ce petit monde a pris les transports en commun, ce qui est en adéquation avec la volonté de la commission de réfléchir à la meilleure façon de se déplacer.

Promotions citoyennes

Les promotions citoyennes étaient scindées en deux événements distincts :

- Le 5 octobre la commission a reçu les jeunes promus en mairie afin de partager un apéritif, d'échanger avec eux sur différents sujets leur tenant à cœur et, pour finir, leur distribuer des cadeaux. Cette année notre choix s'est porté sur le livre de Pierre Wazem, « Des Allobroges à la bataille de l'Escalade », le livre sur les institutions politiques de Mix et Remix et Mario Togni et un stylo Caran d'Ache.
- La deuxième soirée, organisée par la Ville de Genève et l'association des communes genevoises (ACG) s'est passée au BFM, avec comme invités l'auteur français Edouard Louis et la jeune chanteuse genevoise Roxane. Pour la première fois, les jeunes promus avaient la possibilité d'inviter une personne de leur choix pour les accompagner et, fait également nouveau, une afterparty était proposée aux jeunes au Groove dès 22h30.



La semaine de la démocratie

Pour la sixième édition de la semaine de la démocratie, nous avons reçu les jeunes de 8P le jeudi 12 octobre en mairie. Nous constatons que les questionnements des écoliers de 8P vont de :

- Comment la commune reçoit de l'argent ?
- Est-ce que le terrain de foot va revenir au centre du village ?
- A quand une piscine à Meinier ?
- Est-ce que la crêperie est un projet communal ?
- Peut-on mettre des goals sur roulettes au centre du village ?

La commission EJC, secondée par le maire et ses adjoints se font un plaisir de répondre à ces différentes questions. Les écoliers ont également l'occasion de visiter les locaux de la mairie et d'en apprendre un peu plus sur l'histoire des lieux.

Réseau jeunesse

Les deux dates du réseau jeunesse ont été fixées les 8 novembre 2023 et 17 avril 2024. J'aimerais citer et remercier tous les intervenants qui font la richesse de ces réunions, à savoir la Police, les APM, l'APEM, le concierge de l'école, le concierge du centre intergénérationnel, la Rampe, la voirie, la coordinatrice sociale de la commune, la société Protectas, les TSHM (travailleurs sociaux hors murs) et pour finir la commission EJC.

Le constat général est plutôt positif, néanmoins il reste une présence d'un groupe de jeunes qui passe leurs soirées aux alentours du centre du village avec de fortes nuisances sonores, des courses de scooter sur la route de la Repentance. La police rappelle à la population qu'elle ne doit pas hésiter à signaler tous comportements inappropriés.

L'Escalade



L'édition 2023 de l'Escalade s'est déroulée sans cortège mais avec un enthousiasme indéfectible de la population meynite. La présence des différentes associations qui participent depuis de nombreuses années à la qualité de cet événement populaire et communal est précieuse et je les en remercie. Comme à l'accoutumée la soupe était délicieuse !

Fête de Noël

La désormais traditionnelle distribution de cadeaux de Noël dans les classes de l'école s'est passée le mardi 19 décembre. La commission a porté son choix cette année sur un blason en chocolat des armoiries de Meinier fabriqué par un chocolatier local. Les enfants ont, comme à l'accoutumée, distribué de nombreux dessins, bricolages et poèmes.



Projets école-développement durable



La commune, la commission EJC et l'école ont participé cette année scolaire à de nombreux projets en lien avec le développement durable. L'école de Meinier a collaboré avec Zéro Waste Switzerland afin de mieux gérer les déchets lors des récréations. Pour ce faire la commune a acheté un chariot de tri qui est utilisé lors des récréations afin de minimiser les déchets et inciter les enfants et leurs parents à consommer de manière différente et à favoriser les produits non emballés.

Des ateliers se sont organisés au sein de l'école dans le cadre de l'Agenda 21. Les enseignants ont immédiatement adhéré à ce projet, 4 classes en ont bénéficié. Les thèmes abordés varient en fonction de l'âge des écoliers et de l'intérêt de l'enseignante mais toujours en lien avec le développement durable.

La plantation d'un chêne dans l'allée des 8P s'est déroulée sous un doux soleil de décembre.

Deux classes ont participé aux journées de la Seymaz (anciennement Festival du film vert), l'association « La Libellule » organise à cette occasion une visite éducative pour les jeunes dans les marais, la deuxième partie de la journée étant consacrée à la création d'un film sur le thème de la nature environnante.



École et enseignants

La collaboration avec les enseignants et leur directeur M. Pierre-Charles Dagau se passe, et ceci depuis de nombreuses années, de la meilleure des manières. Plusieurs rendez-vous au cours de l'année scolaire sont organisés avec le corps enseignant et certains membres de la commission EJC. Ces derniers permettent d'avoir une vision concrète et immédiate des problématiques rencontrées au cours de l'année.

Nous avons également eu la chance de partager un repas qui s'est déroulé au restaurant du Tilleul, ce moment est apprécié de tous et permet d'échanger de manière différente.

Collaborations diverses











Je terminerai ce rapport, avant les remerciements d'usage, sur un petit coup de gueule : en effet la commission EJC, en collaboration avec la Rampe, avaient fabriqué deux figurines de taille réelle que la voirie avait installées sur la route de Gy afin de sécuriser les abords des passages piétons.

Après seulement quelques jours d'installation voici ce qu'il en reste, un bras !



Cela se passe malheureusement de commentaire.

Afin de finaliser ce rapport, il me reste à remercier tous les acteurs qui permettent à la commune, à l'école et aux habitants de bénéficier d'un cadre de vie si riche et agréable :

-  L'APEM
-  Le Petit Gourmand
-  L'école
-  Le concierge de l'école, M. Eduardo Oliveira
-  Le GIAP
-  La Rampe
-  La coordinatrice sociale, Mme Heidi Gusset
-  Le club des aînés
-  Le concierge du centre intergénérationnel, M. Haïg Mesrobian
-  Toutes les associations sportives et culturelles de la commune

Ania SCHWAB
Présidente de commission

Petite enfance

Corinne GICQUEL – Directrice

2023-2024, une année charnière pour le service petite enfance. Des changements ont permis de donner vie à de nouveaux projets.

Une crèche qui s'agrandit, deux jardins d'enfants qui fusionnent. Accueillant 90 enfants dont 36 de la commune de Meinier. Ces deux entités ont été renouvelées, notamment, en développant leurs projets pédagogiques.

« La pédagogie doit être en perpétuelle évolution, s'adaptant aux besoins et aux réalités du monde contemporain. »

Célestin Freinet



Nous sommes donc ravis de vous présenter ces nouvelles versions des Projets Pédagogiques des institutions, **Les Loupiots du Chambet**, crèche intercommunale (Meinier, Jussy, Presinge, Gy), et **la p'tite cabane** jardin d'enfants des communes de Meinier et Jussy. Des documents soigneusement élaborés qui reflètent notre engagement pour le bien-être et le développement des enfants qui nous sont confiés.

Notre collectif, conjuguant le dévouement de l'équipe éducative, la vigilance de la

direction et l'implication du comité et du conseil ainsi que des communes, s'unit ici, pour offrir un cadre à la fois sécurisé, éveillant et accueillant pour les familles.

La pédagogie, cet art délicat et essentiel, façonne l'avenir de nos plus jeunes. Elle ne se limite pas aux apprentissages ; c'est un voyage à travers l'éveil, la découverte et la compréhension.

Les projets pédagogiques sont des guides qui participent à la cohésion d'équipe et pose une exigence de qualité.



<http://www.lesloupiotsduchambet.ch/documents/projet-pedagogique-2023.pdf>



https://www.meinier.ch/sites/default/files/documents/Jardin%20d'enfants/2024/projet-pedagogique_ptite-cabane.pdf



Fanfare municipale de Meinier

Enrico Castelli - représentant du Conseil municipal à la Fanfare Municipale de Meinier

Après une année 2022 fêtée dignement avec le 50^{ème} anniversaire, 2023 fut un beau millésime riche en événements auxquels la Fanfare a pris part.

Fidèlement, la Fanfare a organisé des concerts et participé aux nombreuses manifestations organisées par la Commune. Les principaux événements auront été le demi-concert avec comme invité la Bonne Humeur de Péron (28 janvier), la soirée annuelle (6 mai), la présentation d'instruments à l'école de Meinier animée par tous les enseignants de l'École de Musique et suivie en fin de journée par un spectacle (30 juin), la Fête des Promotions (1^{er} juillet), la Fête nationale (1^{er} août), la Fête de la Pomme (17 septembre), le marché de Noël (30 novembre) et enfin la Fête de l'Escalade (12 décembre).

Le Président actuel, Alexandre Guntz, a annoncé lors de l'Assemblée générale en mars sa décision de quitter le Comité et la Présidence de la Fanfare et de l'École de Musique lors de la prochaine Assemblée générale en 2025. Ce départ est purement motivé par une envie de consacrer plus de temps à sa famille. Avec 17 années d'engagement au Comité dont 7 ans de Présidence, il convient de saluer et de remercier Alexandre Guntz pour son immense travail, son implication permanente et sa loyauté. Merci Alexandre !

Je remercie le Comité, Raphaël Hugon, Directeur de la Fanfare, Michaël Dubouloz-Monnet, Directeur de l'École de Musique, et toutes les musiciennes et tous les musiciens pour leur passion et leur engagement.

Enrico Castelli - représentant du Conseil municipal à la Fanfare Municipale de Meinier





Compagnie des Sapeurs-pompiers

La Compagnie, forte de ses 40 membres, présente une entité solide et parée pour assumer les missions qui lui sont dévolues, et ceci, avec compétence et sérieux.

Les exercices de Compagnie et ceux, individuels, des différents spécialistes – porteurs d'appareil respiratoire et chauffeurs C1 – ont fourni au total 1'012 heures de présence pour nos membres.

Je relève la motivation et l'envie de progresser qui règne lors des diverses instructions organisées pendant les exercices. Cela demande une bonne préparation des cadres, ainsi qu'une mise à jour permanente des nouveaux moyens susceptibles d'être mis à notre disposition. Seize heures ont été consacrées aux assemblées de cadres.

Le contrôle du matériel est organisé toute l'année lors des services de parc dédiés à cette tâche. Cent trente heures ont été effectuées par les différents groupes de la Compagnie, afin de garantir l'efficacité et l'opérabilité des engins lors des interventions.

La formation est une activité primordiale pour la bonne continuité de notre Compagnie : deux cent quatre-vingts heures ont été effectuées par les collègues, spécifiquement consacrées à différents thèmes : formation continue « tronçonneuse », conduite en urgence, chauffeur C1, formation de base pour équipier et formation de base pour porteur d'appareil respiratoire. Les sapeurs Marc Aberle et Alfredo Metani ont, pour leur part, effectué l'école de formation pour sous-officier. Marc a enchaîné avec l'école de sous-officier supérieur, afin d'obtenir le grade de fourrier.

Les deux écoles de cadres, suivies par nos deux collègues sur la place d'arme d'Epeisse, marquent par ailleurs la fin de la formation des pompiers volontaires genevois au centre d'instruction feu et protection civile (CIFP) de l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM). Dès le 1^{er} janvier 2024, c'est le Groupement SIS qui reprend l'entier de la formation des pompiers volontaires du canton.

Tout au long de l'année, notre Compagnie est engagée régulièrement pour effectuer des services de prévention incendie lors de manifestations publiques, ainsi que des gardes dans la salle communale.

Cela représente trois cent trente-sept heures de présence pour nos membres, avec chaque fois un chef de garde et un sapeur.

Il est important de relever, que cent nonante quatre heures ont été effectuées sans solde par nos membres en faveur du Téléthon et de « Courir pour aider ». Ces deux activités nous tiennent toujours à cœur et sont le signe d'une belle solidarité au sein de la commune.

Les chefs d'intervention (CI) de notre Compagnie ont comptabilisé cent douze jours de piquets en faveur du partenariat CI SEYMAZ, qui regroupe donc les communes de Gy, Jussy, Meinier, Presinge et Puplinge. Nonante alarmes ont été comptabilisées et traitées par le CI de service. Je relève la très bonne collaboration entre les différentes compagnies et le dévouement des CI au quotidien afin d'offrir un service de qualité à la population.



Les différents groupes d'intervention de notre Compagnie ont couvert diverses alarmes tout au long de l'année : incendie-bâtiment, incendie-détritus, inondation-bâtiment, sauvetage-animaux, déblaiement-voie publique, prévention-nature, soit cent nonante huit heures d'engagement.

Notre traditionnelle soirée de la tournée des bouches a été l'occasion de prendre congé de plusieurs de nos collègues qui ont atteint l'âge de la retraite. L'appointé Elio Erriquez avec 26 ans de service, l'appointé Stéphane Gabaz avec 28 ans de service, l'appointé Philippe Margand avec 25 ans de service et l'appointé Christian Leis avec 25 ans de service. En tant que commandant, je suis fier du parcours de chacun d'entre eux et de leur dévouement sans faille durant toutes ces années. C'est une bonne leçon d'abnégation pour les nouvelles générations. La soirée était aussi dédiée à notre doyen des retraités de la Compagnie, Pierrot Veuillet, décédé le 12 juin 2023.

Je termine ce rapport en remerciant Monsieur le Maire, Alain Corthay, pour son soutien et sa reconnaissance envers les pompiers volontaires ainsi que notre déléguée au feu, Mme Sylvie Barbat, pour son sérieux et son engagement dans ce rôle qui lui tient très à cœur.

A tous les membres de la Compagnie un grand merci pour votre engagement au quotidien en faveur de la commune de Meinier et de ses habitants.

Cap Joël Béné – Cdt SPV Meinier – CP36





Comptes rendus financiers



Commune de Meinier





GAS Global **Audit** Services SA, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2023
à l'attention du conseil municipal de la
COMMUNE DE MEINIER

Genève, le 11 avril 2024

Mesdames et Messieurs,

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la COMMUNE DE MEINIER comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de fonctionnement, le compte d'investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions légales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée «Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la COMMUNE DE MEINIER, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilités des magistrats communaux relatives aux comptes annuels

Les magistrats communaux sont responsables de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Ils sont en outre responsables des contrôles internes qu'ils jugent nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons aux magistrats communaux notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux dispositions légales cantonales et communales, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions des magistrats communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels.

GAS Global Audit Services SA


Alain Gimmi
Expert réviseur agréé
Réviseur responsable


Anthony Conte
Expert réviseur agréé



COMPTES ANNUELS 2023

1. MESSAGE DE L'EXECUTIF

Malgré un budget déficitaire voté en mai 2022, l'année 2023 se termine avec un excédent de revenus de Frs 92'114.25. Cette bonne nouvelle s'explique premièrement par la maîtrise des dépenses, puisque nous constatons une économie de Frs 692'154.69 par rapport au budget et deuxièmement par une augmentation des revenus de Frs 464'345.08, principalement due à une progression des rentrées fiscales et des contributions reçues de l'Etat. Ainsi, le total des charges au 31.12.2023 s'élève à Frs 9'092'830.83 (dont Frs 960'276.31 d'amortissements complémentaires) et les revenus à Frs 9'184'945.08.

En comparaison avec l'exercice précédent, les dépenses restent stables, avec une très légère hausse de 1.41%. Les charges courantes ont pourtant diminué de Frs 220K mais les charges de transfert ont augmenté de Frs 335K. Ces dernières regroupent l'ensemble des fonds versés à d'autres institutions pour leur fonctionnement ; nous n'avons donc pas une très grande marge de manœuvre pour maîtriser ces dépenses (GIAP, SIS, péréquation, groupements, associations etc).

Les revenus quant à eux, ont diminué de 4.71%. Nous avons bénéficié, en 2022, d'une rentrée fiscale plus importante liée à des correctifs sur les années antérieures, cela ne s'est pas reproduit cette année. En revanche, nous constatons une progression constante des revenus fiscaux qui reste à surveiller, car la part privilégiée, qui permet de répartir les impôts des personnes physiques entre la commune de domicile et la commune de travail commence à diminuer en 2024.

Le total des investissements nets s'élève à Frs 513'906.45. Ce montant, très bas par rapport aux années précédentes, est une bonne chose, car cela nous permet de diminuer l'endettement net de la commune assez important depuis la construction de l'école.

Le budget 2024 a pu, quant à lui, être équilibré et présenter un léger bénéfice. Les projections de la fiscalité s'annoncent encore en hausse pour cette année. Nous sommes donc confiants face à la situation financière de la commune. Il en demeure que la prudence et la maîtrise des dépenses futures restent une priorité dans la gestion des projets futurs.

Meinier, le 27 mars 2024



7. REGLES REGISSANT LA PRESENTATION DES COMPTES

Les règles régissant la présentation des comptes de la commune de Meinier reposent sur les principales bases légales suivantes :

Loi sur l'administration des communes (LAC).

Règlement d'application de loi sur l'administration des communes (RAC).

Manuel de comptabilité publique MCH2 à l'attention des communes genevoises publié par le département des institutions et du numérique.

8. PRINCIPES RELATIFS A LA PRESENTATION DES COMPTES

La clôture des comptes de la commune a été effectuée conformément à la LAC, au RAC et au Manuel de comptabilité publique édité par le département présidentiel. Ces normes se réfèrent au manuel « Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 » édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF).

La présentation des comptes reflète une situation financière correspondant à l'état réel de la fortune, des finances et des revenus.

Patrimoine financier

Les actifs figurant dans le patrimoine financier sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité future et que leur valeur peut être établie de manière fiable.

Les immobilisations corporelles du PF sont inscrites au coût d'acquisition ou de fabrication lors de l'entrée au bilan. En l'absence d'un coût d'acquisition, l'inscription au bilan se fait à la juste valeur (coût de remplacement).

Tous les cinq ans, les immobilisations corporelles du PF sont réévaluées à la valeur de remplacement lors du bouclage des comptes. La dernière réévaluation a été effectuée en 2022.

Les placements financiers sont réévalués lors de chaque clôture à la valeur vénale.

Les autres éléments du PF sont portés au bilan à la valeur nominale.

La commune s'assure également, à chaque clôture des comptes annuels, que tout actif du PF ayant subi une perte durable de valeur a fait l'objet d'une dépréciation comptable justifiée par des pièces probantes.

Les ducroires sur les débiteurs ont été estimés selon les mêmes règles que les années précédentes, soit celles figurant dans les procédures de bouclage des comptes. Les critères de calculs des ducroires sur les reliquats fiscaux ont été également maintenus (30% du reliquat) et sont conformes avec les critères fixés par le département.



Patrimoine administratif

Les actifs figurant dans le patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation de tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Ils sont inscrits au bilan, lors de leur entrée, au coût d'acquisition ou de fabrication. En l'absence de coûts ou si aucun prix n'a été payé, la juste valeur est portée au bilan (coût de remplacement).

Les amortissements des biens du PA s'effectuent selon les dispositions prévues à l'art. 40 RAC. Ils sont comptabilisés en appliquant la méthode linéaire et démarrent avec l'utilisation du bien. L'amortissement (planifié) des investissements du PA est effectué selon les durées définies dans la délibération ouvrant le crédit d'investissement nécessaire. Ces durées doivent être en adéquation avec les durées définies à l'art. 40 RAC. Si une perte de valeur durable est prévisible pour un poste, la valeur portée au bilan est rectifiée (amortissement non planifié) et justifiée par des pièces probantes.

Concernant le seuil d'activation de biens du PA, l'article 39 RAC prévoit la possibilité pour une commune de comptabiliser une dépense à nature d'investissement inférieure ou égale à 100 000 F, soit dans le compte de résultats soit de l'activer au patrimoine administratif (en transitant par le compte des investissements). Les dépenses d'investissement supérieures à 100 000 F doivent obligatoirement être activées. La commune a choisi de comptabiliser au compte de résultats toutes les dépenses inférieures à Frs 50 000. Ces critères sont ceux utilisés depuis plusieurs années.

Passifs

Les capitaux de tiers sont évalués à la valeur nominale.

Les provisions existantes figurent dans le tableau spécifique en annexe. Une provision sur les estimations fiscales a été comptabilisée à hauteur de 7.5%, en respect des critères fixés dans le manuel édité par le département.

Le mouvement sur le capital propre est mentionné dans le tableau spécifique en annexe.

Revenus fiscaux

Les revenus fiscaux sur les PP, PM et les chiens sont gérés par l'Etat de Genève, conformément à la loi sur les contributions publiques (LCP). Toutes les données remises à cet effet par le département des finances sont intégralement enregistrées dans les comptes de la commune. Ces revenus fiscaux sont régularisés conformément au principe de la délimitation des impôts.



Bilan au 31 décembre 2023

		31.12.2022	31.12.2023
1	Actif	57 654 963.49	57 509 545.77
10	Patrimoine financier	11 501 038.66	12 711 887.17
100	Disponibilités et placements à court terme	2 795 757.92	3 948 893.73
101	Créances	3 158 025.74	3 042 842.35
104	Actifs de régularisation	85 214.45	176 555.75
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	2 917.67	12 022.57
107	Placements financiers	492 803.00	612 650.00
108	Immobilisations corporelles PF	4 918 922.77	4 918 922.77
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capit	47 397.11	
14	Patrimoine administratif	46 153 924.83	44 797 658.60
140	Immobilisations corporelles du PA	21 375 704.37	20 894 651.12
142	Immobilisations incorporelles	516 366.25	516 366.25
144	Prêts	1.00	1.00
145	Participations, capital social	23 984 420.50	23 984 420.50
146	Subventions d'investissements	639 457.00	724 520.33
148	Amortissements complémentaires cumulés	362 024.29-	1 322 300.60-
2	Passif	57 654 963.49	57 509 545.77
20	Capitaux de tiers	20 826 625.97	20 589 094.00
200	Engagements courants	492 557.94	513 038.46
204	Passifs de régularisation	41 674.50	31 816.20
205	Provisions à court terme	839 892.99	808 985.44
206	Engagements financiers à long terme	19 388 500.00	19 218 500.00
209	Engagements envers les financements spéciaux et des fonds de	64 000.54	16 753.90
29	Capital propre	36 828 337.52	36 920 451.77
290	Financements spéciaux, engagements (+) et avances (-)	38 041.66	38 041.66
291	Fonds enregistrés comme capital propre	32 067.70	28 357.10
299	Excédent/découvert du bilan	36 758 228.16	36 854 053.01



Compte de résultat échelonné

Description	Année 2022	Budget 2023	Année 2023
Charges d'exploitation	7 867 514.24	8 577 709.21	7 984 307.04
30 Charges de personnel	1 849 974.24	1 989 300.00	1 817 650.82
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	2 242 730.64	2 414 100.00	2 062 129.74
33 Amortissements du patrimoine administratif	891 473.84	1 003 171.54	886 459.66
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux		100.00	150.47
36 Charges de transfert	2 883 335.52	3 171 037.67	3 217 916.35
37 Subventions redistribuées			
Revenus d'exploitation	9 132 774.55	8 221 205.00	8 735 986.92
40 Revenus fiscaux	7 554 601.80	6 959 585.00	7 071 866.15
41 Patentes et concessions			
42 Taxes	466 416.02	320 420.00	417 776.16
43 Revenus divers	1 662.65	300.00	5 276.30
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux			
46 Revenus de transfert	1 110 094.08	940 900.00	1 241 068.31
47 Subventions à redistribuer			
Résultat d'exploitation	1 265 260.31	356 504.21-	751 679.88
34 Charges financières	151 842.17	183 000.00	148 247.48
44 Revenus financiers	506 042.64	499 395.00	448 958.16
Résultat financier	354 200.47	316 395.00	300 710.68
RESULTAT OPERATIONNEL	1 619 460.78	40 109.21-	1 052 390.56
38 Charges extraordinaires	754 550.84		960 276.31
48 Revenus extraordinaires			
RESULTAT EXTRAORDINAIRE	754 550.84-		960 276.31-
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS	864 909.94	40 109.21-	92 114.25



Compte de résultats

	Comptes au 2022	Budget 2023	Budget compl.	Comptes au 31.12.2023	Ecart
0	ADMINISTRATION GENERALE				
	TOTAL CHARGES	2 927 941.36	3 209 067.56	1 955 269.06	3 609 876.26
	TOTAL REVENUS	304 453.48	181 470.00	381 305.75	1 954 460.36
01	Conseil municipal et Exécutif				
	TOTAL CHARGES	319 964.83	345 900.00	326 261.29	19 638.71
30	Charges de personnel	250 798.15	260 300.00	253 920.30	6 379.70
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploit.	69 166.68	85 600.00	72 340.99	13 259.01
02	Services généraux				
	TOTAL CHARGES	2 607 976.53	2 863 167.56	1 955 269.06	3 283 614.97
	TOTAL REVENUS	304 453.48	181 470.00	381 305.75	1 954 460.36
30	Charges de personnel	1 598 984.09	1 727 800.00	1 563 634.52	164 165.48
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploit.	486 604.81	658 700.00	579 362.28	79 337.72
33	Amortissements du patrimoine administratif	323 030.89	382 530.89	14 000.00	380 196.45
36	Charges de transfert	71 109.67	94 136.67	94 152.87	16 334.44
38	Charges extraordinaires	128 247.07		1 941 269.06	1 813 021.99
42	Taxes	281 576.13	168 420.00	283 789.00	115 369.00
43	Revenus divers	1 400.75	50.00	4 821.70	4 771.70
44	Revenus financiers	19 478.60	13 000.00	21 895.05	8 895.05
46	Revenus de transfert	2 000.00		70 800.00	70 800.00
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE				
	TOTAL CHARGES	388 360.30	471 200.00	466 800.76	4 399.24
	TOTAL REVENUS	39 527.50	45 600.00	30 554.65	15 045.35
11	Sécurité publique				
	TOTAL CHARGES	83 370.40	92 000.00	95 944.95	3 944.95
	TOTAL REVENUS	32 292.50	20 500.00	19 570.35	929.65
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploit.	18 080.40	19 000.00	24 726.95	5 726.95
36	Charges de transfert	65 290.00	73 000.00	71 218.00	1 782.00
42	Taxes	32 292.50	20 500.00	19 570.35	929.65
14	Questions juridiques				
	TOTAL CHARGES	47 260.50	58 000.00	45 684.60	12 315.40
	TOTAL REVENUS	7 235.00	6 100.00	7 420.00	1 320.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploit.	15 087.60	15 500.00	9 850.00	5 650.00
36	Charges de transfert	32 172.90	42 500.00	35 834.60	6 665.40
42	Taxes	7 235.00	6 100.00	7 420.00	1 320.00
15	Service du feu				
	TOTAL CHARGES	229 640.00	279 200.00	291 733.81	12 533.81
	TOTAL REVENUS		19 000.00	3 564.30	15 435.70
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploit.	101 903.39	135 200.00	147 782.36	12 582.36
36	Charges de transfert	127 736.61	144 000.00	143 951.45	48.55
46	Revenus de transfert		19 000.00	3 564.30	15 435.70
16	Défense				
	TOTAL CHARGES	28 089.40	42 000.00	33 437.40	8 562.60
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploit.	125.85	6 000.00		6 000.00
36	Charges de transfert	27 963.55	36 000.00	33 437.40	2 562.60



RAPPORT FINANCIER 2023

Etats financiers Commune de Meinier

		Comptes au 2022	Budget 2023	Budget compl.	Comptes au 31.12.2023	Ecart
2	FORMATION					
	TOTAL CHARGES	1 010 641.12	1 030 271.27		976 874.24	53 397.03
	TOTAL REVENUS	43 745.35	42 600.00		63 457.80	20 857.80-
21	Scolarité obligatoire					
	TOTAL CHARGES	1 010 641.12	1 030 271.27		976 874.24	53 397.03
	TOTAL REVENUS	43 745.35	42 600.00		63 457.80	20 857.80-
30	Charges de personnel		1 000.00			1 000.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploit.	247 113.35	314 800.00		272 028.97	42 771.03
33	Amortissements du patrimoine administratif	373 772.32	375 971.27		366 971.27	9 000.00
36	Charges de transfert	328 546.00	338 500.00		337 874.00	626.00
38	Charges extraordinaires	61 209.45				
42	Taxes	973.35	100.00		16 785.80	16 685.80-
44	Revenus financiers	15 748.00	15 500.00		19 648.00	4 148.00-
46	Revenus de transfert	27 024.00	27 000.00		27 024.00	24.00-
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES					
	TOTAL CHARGES	1 637 831.57	1 196 450.00		1 083 884.65	112 565.35
	TOTAL REVENUS	501 888.40	475 800.00		503 937.55	28 137.55-
31	Musées et arts plastiques					
	TOTAL CHARGES	237.25	4 000.00		2 400.83	1 599.17
	TOTAL REVENUS	1 138.40	300.00		1 017.00	717.00-
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploit.	237.25	4 000.00		2 400.83	1 599.17
42	Taxes	1 038.40	200.00		517.00	317.00-
44	Revenus financiers	100.00	100.00		500.00	400.00-
32	Culture					
	TOTAL CHARGES	112 241.30	114 650.00		108 123.32	6 526.68
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploit.	9 911.30	10 500.00		9 834.60	665.40
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux		50.00		45.72	4.28
36	Charges de transfert	102 330.00	104 100.00		98 243.00	5 857.00
33	Médias					
	TOTAL CHARGES	12 432.89	19 500.00		14 861.70	4 638.30
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploit.	12 432.89	19 500.00		14 861.70	4 638.30
34	Sports et loisirs					
	TOTAL CHARGES	1 486 920.13	1 047 300.00		947 498.80	99 801.20
	TOTAL REVENUS	500 750.00	475 500.00		502 920.55	27 420.55-
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploit.	171 500.65	163 300.00		142 233.09	21 066.91
33	Amortissements du patrimoine administratif	62 639.58	75 500.00		9 500.00	66 000.00
36	Charges de transfert	774 023.68	808 500.00		795 765.71	12 734.29
38	Charges extraordinaires	478 756.22				
42	Taxes	208.00	500.00			500.00
46	Revenus de transfert	500 542.00	475 000.00		502 920.55	27 920.55-
35	Eglises et affaires religieuses					
	TOTAL CHARGES	26 000.00	11 000.00		11 000.00	
36	Charges de transfert	26 000.00	11 000.00		11 000.00	
4	SANTE					
	TOTAL CHARGES	1 655.80	4 700.00		1 590.07	3 109.93
	TOTAL REVENUS	30 600.00	30 600.00		22 072.80	8 527.20
42	Soins ambulatoires					
	TOTAL CHARGES	1 655.80	2 700.00		1 590.07	1 109.93
	TOTAL REVENUS	30 600.00	30 600.00		22 072.80	8 527.20
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploit.	1 655.80	2 700.00		1 590.07	1 109.93



RAPPORT FINANCIER 2023

Etats financiers Commune de Meinier

		Comptes au 2022	Budget 2023	Budget compl.	Comptes au 31.12.2023	Ecart
42	Taxes	6 750.00	6 750.00		4 869.00	1 881.00
44	Revenus financiers	23 850.00	23 850.00		17 203.80	6 646.20
49	Santé publique, non mentionné ailleurs					
	TOTAL CHARGES		2 000.00			2 000.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploit.		2 000.00			2 000.00
5	SECURITE SOCIALE					
	TOTAL CHARGES	945 781.62	1 058 250.00		1 046 417.25	11 832.75
	TOTAL REVENUS	347 874.86	341 800.00		470 469.87	128 669.87-
53	Prestations aux aînés					
	TOTAL CHARGES	41 617.45	52 400.00		38 880.85	13 519.15
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploit.	36 617.45	44 400.00		32 601.65	11 798.35
36	Charges de transfert	5 000.00	8 000.00		6 279.20	1 720.80
54	Famille et jeunesse					
	TOTAL CHARGES	795 964.62	887 900.00		895 372.00	7 472.00-
	TOTAL REVENUS	346 749.60	341 600.00		467 458.87	125 858.87-
30	Charges de personnel	192.00	200.00		96.00	104.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploit.	12 611.10	20 700.00		10 278.25	10 421.75
36	Charges de transfert	783 161.52	867 000.00		884 997.75	17 997.75-
42	Taxes	83 872.80	83 600.00		48 832.80	34 767.20
46	Revenus de transfert	262 877.00	258 000.00		418 626.07	160 626.07-
55	Chômage					
	TOTAL CHARGES	6 164.00	6 000.00		5 520.00	480.00
36	Charges de transfert	6 164.00	6 000.00		5 520.00	480.00
57	Aide sociale					
	TOTAL CHARGES	22 035.55	31 950.00		26 644.40	5 305.60
	TOTAL REVENUS	1 125.26	200.00		3 011.00	2 811.00-
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploit.	2 969.55	8 000.00		4 059.05	3 940.95
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux		50.00		104.75	54.75-
36	Charges de transfert	19 066.00	23 900.00		22 480.60	1 419.40
43	Revenus divers	201.00	200.00		401.00	201.00-
46	Revenus de transfert	924.26			2 610.00	2 610.00-
59	Domaine social, non mentionné ailleurs					
	TOTAL CHARGES	80 000.00	80 000.00		80 000.00	
36	Charges de transfert	80 000.00	80 000.00		80 000.00	
6	TRANSPORTS					
	TOTAL CHARGES	396 068.33	399 030.17	181 613.57	518 820.17	61 823.57
	TOTAL REVENUS	36 174.00	30 400.00		47 498.10	17 098.10-
61	Circulation routière					
	TOTAL CHARGES	250 891.23	330 830.17	181 613.57	471 121.17	41 322.57
	TOTAL REVENUS	13 650.00	10 400.00		25 871.00	15 471.00-
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploit.	196 894.24	242 700.00		203 510.66	39 189.34
33	Amortissements du patrimoine administratif	47 616.84	81 130.17		79 616.84	1 513.33
36	Charges de transfert	6 380.15	7 000.00		6 380.15	619.85
38	Charges extraordinaires			181 613.57	181 613.52	0.05
42	Taxes	500.00			200.00	200.00-
46	Revenus de transfert	13 150.00	10 400.00		25 671.00	15 271.00-



RAPPORT FINANCIER 2023

Etats financiers Commune de Meinier

	Comptes au 2022	Budget 2023	Budget compl.	Comptes au 31.12.2023	Ecart
62 Transports publics					
TOTAL CHARGES	44 339.00	53 700.00		47 699.00	6 001.00
TOTAL REVENUS	22 524.00	20 000.00		21 627.10	1 627.10-
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploit.	28 000.00	28 000.00		28 580.00	580.00-
36 Charges de transfert	16 339.00	25 700.00		19 139.00	6 561.00
42 Taxes	22 524.00	20 000.00		21 601.10	1 601.10-
46 Revenus de transfert				26.00	26.00-
64 Télécommunications					
TOTAL CHARGES	100 838.10	14 500.00			14 500.00
33 Amortissements du patrimoine administratif	14 500.00	14 500.00			14 500.00
38 Charges extraordinaires	86 338.10				
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE					
TOTAL CHARGES	563 178.31	653 289.21	162 393.74	654 130.09	161 552.86
TOTAL REVENUS	187 259.99	122 250.00		130 422.65	8 172.65-
71 Approvisionnement en eau					
TOTAL CHARGES	16 296.80	19 000.00		18 691.95	308.05
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploit.	16 296.80	19 000.00		18 691.95	308.05
72 Traitement des eaux usées					
TOTAL CHARGES	163 385.65	129 664.21	162 393.74	238 289.12	53 768.83
TOTAL REVENUS	144 178.95	100 000.00		102 425.55	2 425.55-
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploit.	93 471.44	59 750.00	50 000.00	75 720.28	34 029.72
33 Amortissements du patrimoine administratif	69 914.21	69 914.21		50 175.10	19 739.11
38 Charges extraordinaires			112 393.74	112 393.74	
46 Revenus de transfert	144 178.95	100 000.00		102 425.55	2 425.55-
73 Gestion des déchets					
TOTAL CHARGES	336 957.96	450 500.00		354 791.64	95 708.36
TOTAL REVENUS	36 131.04	21 750.00		25 437.40	3 687.40-
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploit.	330 900.45	444 500.00		349 339.25	95 160.75
36 Charges de transfert	6 057.51	6 000.00		5 452.39	547.61
42 Taxes	21 719.99	8 750.00		10 005.65	1 255.65-
46 Revenus de transfert	14 411.05	13 000.00		15 431.75	2 431.75-
75 Protection des espèces et du paysage					
TOTAL CHARGES		3 625.00			3 625.00
33 Amortissements du patrimoine administratif		3 625.00			3 625.00
77 Protection de l'environnement, autres					
TOTAL CHARGES	18 553.30	30 500.00		27 128.58	3 371.42
TOTAL REVENUS	6 950.00	500.00		2 559.70	2 059.70-
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploit.	6 469.80	17 000.00		14 498.58	2 501.42
36 Charges de transfert	12 083.50	13 500.00		12 630.00	870.00
42 Taxes	6 950.00	500.00		300.00	200.00
46 Revenus de transfert				2 259.70	2 259.70-
79 Aménagement du territoire					
TOTAL CHARGES	27 984.60	20 000.00		15 228.80	4 771.20
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploit.	27 984.60	20 000.00		15 228.80	4 771.20



RAPPORT FINANCIER 2023

Etats financiers Commune de Meinier

	Comptes au	Budget	Budget	Comptes au	Ecart
	2022	2023	compl.	31.12.2023	
8	ECONOMIE PUBLIQUE				
	TOTAL REVENUS	179 308.97	121 445.00	253 288.59	131 843.59-
86	Banques et assurances				
	TOTAL REVENUS	77 118.00	20 000.00	152 995.00	132 995.00-
44	Revenus financiers	77 118.00	20 000.00	152 995.00	132 995.00-
87	Combustibles et énergie				
	TOTAL REVENUS	102 190.97	101 445.00	100 293.59	1 151.41
44	Revenus financiers	102 190.97	101 445.00	100 293.59	1 151.41
9	FINANCES ET IMPÔTS				
	TOTAL CHARGES	902 448.84	738 451.00	734 437.34	4 013.66
	TOTAL REVENUS	7 967 984.64	7 328 635.00	7 281 937.32	46 697.68
91	Impôts				
	TOTAL CHARGES	524 601.69	200 500.00	169 237.40	31 262.60
	TOTAL REVENUS	7 614 309.77	7 002 585.00	7 144 293.10	141 708.10-
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploit.	325 955.35	30 500.00	17 859.47-	48 359.47
36	Charges de transfert	198 646.34	170 000.00	187 096.87	17 096.87-
40	Revenus fiscaux	7 554 801.80	6 959 585.00	7 071 886.15	112 281.15-
42	Taxes	776.05	5 000.00	3 584.96	1 415.04
46	Revenus de transfert	58 931.92	38 000.00	68 841.99	30 841.99-
92	Conventions fiscales				
	TOTAL CHARGES	195 265.09	208 201.00	210 018.56	1 817.56-
36	Charges de transfert	195 265.09	208 201.00	210 018.56	1 817.56-
93	Péréquation financière et compensation des charges				
	TOTAL CHARGES		104 000.00	156 445.00	52 445.00-
	TOTAL REVENUS	84 990.00			
36	Charges de transfert		104 000.00	156 445.00	52 445.00-
46	Revenus de transfert	84 990.00			
96	Administration de la fortune et de la dette				
	TOTAL CHARGES	182 582.06	225 750.00	198 736.38	27 013.62
	TOTAL REVENUS	267 619.97	325 550.00	136 776.82	188 773.18
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploit.	30 739.89	42 750.00	50 488.90	7 738.90-
34	Charges financières	151 842.17	183 000.00	148 247.48	34 752.52
42	Taxes			300.50	300.50-
43	Revenus divers	60.90	50.00	53.60	3.60-
44	Revenus financiers	267 559.07	325 500.00	136 422.72	189 077.28
97	Redistributions				
	TOTAL REVENUS	1 064.90	500.00	867.40	367.40-
46	Revenus de transfert	1 064.90	500.00	867.40	367.40-
	TOTAL GENERAL				
	TOTAL CHARGES	8 773 907.25	8 760 709.21	2 299 276.37	9 092 830.83
	TOTAL REVENUS	9 638 817.19	8 720 600.00	9 184 945.08	464 345.08-
	RESULTAT	864 909.94-	40 109.21	2 299 276.37	92 114.25-
					2 431 499.83



Compte des investissements

		Année 2022	Budget 2023	Année 2023
0	ADMINISTRATION GENERALE			
	TOTAL DEPENSES	148 919.05	558 500.00	682 848.22
	TOTAL RECETTES		25 000.00	
02	Services généraux			
	TOTAL DEPENSES	148 919.05	558 500.00	682 848.22
	TOTAL RECETTES		25 000.00	
50	Immobilisations corporelles	50 219.05	450 000.00	574 348.22
56	Subventions d'investissements propres	98 700.00	108 500.00	108 500.00
63	Subventions d'investissements acquises		25 000.00	
2	FORMATION			
	TOTAL DEPENSES	1 140 980.65		47 844.99
	TOTAL RECETTES	612 710.00		461 930.80
21	Scolarité obligatoire			
	TOTAL DEPENSES	1 140 980.65		47 844.99
	TOTAL RECETTES	612 710.00		461 930.80
50	Immobilisations corporelles	1 090 765.65		47 844.99
51	Investissements pour le compte de tiers	50 215.00		
61	Remboursements	50 215.00		
63	Subventions d'investissements acquises	562 495.00		461 930.80
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES			
	TOTAL DEPENSES	40 456.45	120 000.00	137 930.84
34	Sports et loisirs			
	TOTAL DEPENSES	40 456.45	120 000.00	137 930.84
50	Immobilisations corporelles	40 456.45	120 000.00	107 465.70
52	Immobilisations incorporelles			30 465.14
6	TRANSPORTS			
	TOTAL DEPENSES	208 570.65		
61	Circulation routière			
	TOTAL DEPENSES	208 570.65		
50	Immobilisations corporelles	208 570.65		
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			
	TOTAL DEPENSES	646 752.88	105 000.00	182 213.20
	TOTAL RECETTES	126 425.00	65 000.00	75 000.00
72	Traitement des eaux usées			
	TOTAL DEPENSES	527 823.70		89 234.70
	TOTAL RECETTES	31 425.00		
50	Immobilisations corporelles	527 823.70		89 234.70
63	Subventions d'investissements acquises	31 425.00		
75	Protection des espèces et du paysage			
	TOTAL DEPENSES	118 929.18	65 000.00	86 569.85
	TOTAL RECETTES	95 000.00	65 000.00	75 000.00
50	Immobilisations corporelles	118 929.18	65 000.00	86 569.85
63	Subventions d'investissements acquises	95 000.00	65 000.00	75 000.00



RAPPORT FINANCIER 2023

Etats financiers Commune de Meinier

		Année 2022	Budget 2023	Année 2023
77	Protection de l'environnement, autres			
	TOTAL DEPENSES			6 408.65
50	Immobilisations corporelles			6 408.65
79	Aménagement du territoire			
	TOTAL DEPENSES		40 000.00	
52	Immobilisations incorporelles		40 000.00	
	TOTAL GENERAL			
	TOTAL DEPENSES	2 185 679.68	783 500.00	1 050 837.25
	TOTAL RECETTES	739 135.00	90 000.00	536 930.80
		1 446 544.68	693 500.00	513 906.45



Tableau des investissements

N° de comptes Investissement	Bilan	Objet	Délibération	Crédit brut voté	Dépensé au 31.12.22	Budget 2023 dépenses	Dépensé en 2023	Déposé au 31.12.23	Disponible ou (dépeçement)	Subventions + particip. Au 31.12.22	Subventions + particip. 23	Revenu total	Montant net au 31.12.2023	Etat
PATRIMOINE ADMINISTRATIF														
0290 Immeubles du PA														
0290.000.56200.00		Contribution au FIDU	17.11.22	108'500.00	0.00	108'500.00	108'500.00	108'500.00	0.00	0.00	0.00	0.00	108'500.00	C
0290.021.50400.00		Local voirie, infiltration d'eau	17.11.22	140'000.00	0.00	132'300.65	132'300.65	132'300.65	7'699.35	0.00	0.00	0.00	132'300.65	C
0290.031.50400.00		route de Gy 19, changement tuelles	10.03.22	20'000.00	0.00	24'663.85	24'663.85	24'663.85	-4'663.85	0.00	0.00	0.00	24'663.85	C
0290.040.50400.00		Bâtiment XIXème, étude transformation	12.05.22	70'000.00	40'676.80	0.00	1'833.60	42'670.40	27'486.60	0.00	0.00	0.00	42'670.40	T
0290.040.50400.00		Bâtiment XIXème, travaux de réalisation	15.09.22	50'000.00	9'542.25	43'000.00	413'286.52	422'838.77	107'161.23	0.00	0.00	0.00	422'838.77	T
0290.041.50400.00		Bâtiment XIXème, espace Bancomat	07.12.23	135'000.00	0.00	0.00	2'253.60	2'253.60	132'746.40	0.00	0.00	0.00	2'253.60	INV
2170 Bâtiments scolaires														
2170.110.50400.00		Crédit de construction nouvelle école	07.03.19	13'800'000.00	12'912'302.91	0.00	4'7844.99	12'960'147.90	839'852.10	-2'400'699.00	-461'930.80	-2'862'629.80	10'097'518.10	T
34 SPORTS														
3410.300.50000.00		Eclairage tennis	13.10.22	120'000.00	0.00	120'000.00	107'465.70	107'465.70	12'534.30	0.00	0.00	0.00	107'465.70	T
3410.300.52900.00		Etude transformation terrain A en synthétique	15.06.23	95'000.00	0.00	0.00	30'465.14	30'465.14	64'534.86	0.00	0.00	0.00	30'465.14	INV
6150 Routes communales et éclairage public														
6150.100.50100.00		Refection chemin de la Dame Blanche	03.02.22	60'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	60'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	EC
6150.200.50100.00		Eclairage public	20.05.21	320'000.00	148'970.65	0.00	0.00	148'970.65	171'029.35	0.00	0.00	0.00	148'970.65	T
72 Traitement des eaux usées														
7206.100.50320.00		rite de Gy, chemin de Trémoulin	03.12.20	1'250'000.00										
		crédit complémentaire	18.11.21	175'000.00	565'940.00	0.00	89'234.70	655'174.70	769'825.30	0.00	0.00	0.00	655'174.70	T
75 Nature et paysage														
7500.100.50000.00		Réarborisation	22.04.21	315'000.00	126'925.93	65'000.00	86'569.85	213'495.78	101'504.22	-95'000.00	-75'000.00	-170'000.00	43'495.78	EC
77 CIMETIERE														
7710.100.50000.00		aménagement cimetière	07.12.23	280'000.00	0.00	0.00	6'408.65	6'408.65	273'591.35	0.00	0.00	0.00	6'408.65	INV
79 Aménagement du territoire														
7900.100.52900.00		Etude déclassement Hameaux	08.12.11	160'000.00										
		crédit complémentaire	15.10.15	50'000.00	160'284.25	40'000.00	0.00	160'284.25	39'715.75	0.00	0.00	0.00	160'284.25	EC
81 Agriculture														
8140.100.50000.00		Jardins familiaux	12.10.23	95'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	INV
TOTAL PATRIMOINE ADMINISTRATIF														
				17713'500.00	15'889'608.36	783'500.00	1'050'837.25	15'015'480.04	2'603'019.96	-2'485'699.00	-53'619'30.80	-3'032'629.80	11'982'650.24	

1'050'837.25	Total dépeçé en 2023
-53'619'30.80	/ Subventions reçues en 2023
513'906.45	Investissements nets au 31.12.23

Total dépeçé en 2023
/ Subventions reçues en 2023
Investissements nets au 31.12.23

INV: nouveau
EC: en cours
T: terminé
C: édifié



Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisansaux de la Pallanterie (FITIAP)

CONSEIL DE FONDATION

période du 01.01.2023 au 31.12.2023

Nommés par l'Exécutif de Meinier

Marc JAQUET
Etienne MURISIER
Alexandre SCHWAB, Vice-Président*

Nommés par le Conseil municipal de Meinier

Yves BACH
Enrico CASTELLI
François MICHELI, Secrétaire*

Nommé(e)s par le l'Exécutif de Collonge-Bellerive

Olivier CERUTTI
Jérôme PONTI
Philippe THORENS

Nommé(e)s par le Conseil municipal de Collonge-Bellerive

Corinne ROSSET, Présidente*
Michel BONNEFOUS*
Jean-Marie HAINAUT

* forment le Bureau du Conseil





Rapport de l'organe de révision aux membres du Conseil de fondation de la

Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultats, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe, pour l'exercice clos à cette date.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2023 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.



société fiduciaire d'expertise et de revision s.a.
genève

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation (going concern). Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'entité à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil de fondation a l'intention de liquider l'entité ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.



société fiduciaire d'expertise et de revision s.a.
genève

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil de fondation du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener l'entité à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil de fondation, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.



société fiduciaire d'expertise et de revision s.a.
genève

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'article 71 al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme suisse d'audit 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 19 avril 2024

Société fiduciaire d'expertise
et de revision SA

Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Antoine Pierroz
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Valentin Savigny
Expert-réviseur agréé

Annexes : Comptes annuels 2023



Bilan

BILAN	Clôture au 31.12.2022	Clôture au 31.12.2023	Variations	Notes
1 ACTIF	60 603 074,72	65 149 662,89	4 546 588,17	
10 PATRIMOINE FINANCIER	55 393 667,89	55 396 924,25	3 256,36	
100 Disponibilités et placements à court terme	184 089,64	286 507,28	102 417,64	1
1000 Caisse principale	119,65	0,00	-119,65	
1002 Banques	183 969,99	286 507,28	102 537,29	
1009 Autres disponibilités	0,00	0,00	0,00	
101 Créances	142 904,50	25 368,21	-117 536,29	2
1010 Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers	14 645,25	16 617,85	1 972,60	
1011 Comptes courants avec tiers	27 442,57	1 372,67	-26 069,90	
1019 Autres créances	100 816,68	7 377,69	-93 438,99	
104 Actifs de régularisation	24 628,05	22 398,70	-2 229,35	3
1044 Charges financières et revenus financiers	24 628,05	22 398,70	-2 229,35	
107 Placements financiers	200,00	200,00	0,00	4
1070 Actions et parts sociales	200,00	200,00	0,00	
108 Immobilisations corporelles PF	55 041 845,70	55 062 450,06	20 604,36	5
1080 Terrains PF	11 658 949,60	11 665 303,05	6 353,45	
1084 Bâtiments PF	43 171 792,00	43 171 792,00	0,00	
1087 Installations en construction PF	211 104,10	225 355,01	14 250,91	
14 PATRIMOINE ADMINISTRATIF	5 209 406,83	9 752 738,64	4 543 331,81	
140 Immobilisations corporelles du PA	5 209 406,83	9 752 738,64	4 543 331,81	6
1400 Terrains PA non bâtis	663 218,13	2 005 386,34	1 342 168,21	
1401 Routes / Voies de communication	2 504 372,10	3 845 334,48	1 340 962,38	
1402 Aménagement des eaux	1 568 385,10	2 180 825,25	612 440,15	
1407 Compte général	473 431,50	1 721 192,57	1 247 761,07	
146 Subventions d'investissements	0,00	0,00	0,00	
2 PASSIF	60 603 074,72	65 149 662,89	4 546 588,17	
20 CAPITAUX DE TIERS	43 864 789,62	47 741 473,60	3 876 683,98	
200 Engagements courants	1 365 018,90	225 987,71	-1 139 031,19	7
2000 Engagements courants provenant de livraisons et de prestations	1 352 808,37	225 987,71	-1 126 820,66	
2002 Dettes fiscales de la TVA	12 210,53	0,00	-12 210,53	
201 Engagements financiers à court terme	87 437,33	0,00	-87 437,33	8
2014 Part à court terme d'hypothèques	0,00	0,00	0,00	
2019 Autres engagements financiers à court terme envers des tiers	87 437,33	0,00	-87 437,33	
204 Passifs de régularisation	369 150,55	468 640,28	99 489,73	9
2040 Charges de personnel	0,00	0,00	0,00	
2044 Charges financières et revenus financiers	330 813,05	339 736,36	8 923,31	
2046 Compte des investissements	38 337,50	128 903,92	90 566,42	
205 Provisions à court terme	0,00	200 000,00	200 000,00	10
2057 Provisions à court terme pour charges financières	0,00	200 000,00	200 000,00	
206 Engagements financiers à long terme	42 043 182,84	46 846 845,61	4 803 662,77	11
2060 Hypothèques	9 100 000,00	13 550 000,00	4 450 000,00	
2064 Prêts et reconnaissances de dettes	32 340 000,00	32 340 000,00	0,00	
2069 Autres engagements financiers à long terme	603 182,84	956 845,61	353 662,77	
208 Provisions à long terme	0,00	0,00	0,00	12
29 CAPITAL PROPRE	16 738 285,10	17 408 189,29	669 904,19	
291 Fonds enregistrés comme capital propre	1 200 000,00	1 200 000,00	0,00	13
2910 Fonds enregistrés comme capital propre	1 200 000,00	1 200 000,00	0,00	
299 Excédent/découvert du bilan	15 538 285,10	16 208 189,29	669 904,19	14
2990 Résultat annuel	5 250 700,44	669 904,19	-4 580 796,25	
2999 Résultats cumulés des années précédents	10 287 584,66	15 538 285,10	5 250 700,44	

Commentaire général

Les détails du compte de bilan sont explicités sous la section « Détails du bilan 2023 » ci-après.



Compte de résultats

Compte de résultats	Année 2022	Budget 2023	Année 2023	notes
Charges d'exploitation	911 811,70	804 000,00	735 677,75	
30 Charges de personnel	831 538,95	721 000,00	652 295,00	15
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1 894,00	3 000,00	3 694,00	16
36 Charges de transfert	78 378,75	80 000,00	79 688,75	17
Revenus d'exploitation	0,00	0,00	0,00	18
42 Taxes	0,00	0,00	0,00	
43 Revenus divers	0,00	0,00	0,00	
Résultat d'exploitation	-911 811,70	-804 000,00	-735 677,75	
34 Charges financières	2 772 161,10	898 000,00	1 145 181,20	19
44 Revenus financiers	8 934 673,24	2 567 500,00	2 550 763,14	20
Résultat financier	6 162 512,14	1 669 500,00	1 405 581,94	
RESULTAT OPERATIONNEL	5 250 700,44	865 500,00	669 904,19	
38 Charges extraordinaires	0,00	0,00	0,00	21
48 Revenus extraordinaires	0,00	0,00	0,00	22
RESULTAT EXTRAORDINAIRE	0,00	0,00	0,00	
TOTAL COMPTE DE RESULTATS	5 250 700,44	865 500,00	669 904,19	

Commentaire général

Les détails du compte de résultats sont explicités sous la section « Détails du compte de résultats 2023 » ci-après.



Investissements du patrimoine administratif

Dépenses d'investissement PA		Clôture au 31.12.2022	Investissements 2023	Reclassements 2023	Clôture au 31.12.2023
Travaux de viabilisation					
F34	Sports et loisirs				
500	Terrains non bâtis	663 218,13	1 342 168,21	0,00	2 005 386,34
500	Compte général	473 431,50	610 371,64	637 389,43	1 721 192,57
F61	Circulation routière				
501	Routes / voies de communication	2 504 372,10	1 826 653,09	-485 690,71	3 845 334,48
F72	Traitement des eaux usées				
502	Aménagement des eaux	1 568 385,10	764 138,87	-151 698,72	2 180 825,25
Total		5 209 406,83	4 543 331,81	0,00	9 752 738,64

Dépenses d'investissement PA	PDZIA - DD	Charges financières	Ressources internes ZIAP	Terrains	Mandataires	Travaux	Taxes	Assurances	Total
Terrains non bâtis	-	-	-	-	47 406,13	1 957 980,21	-	-	2 005 386,34
Investissements jusqu'au 31.12.2022	-	-	-	-	17 602,55	645 615,58	-	-	663 218,13
Reclassements 2023	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Investissements 2023	-	-	-	-	29 803,58	1 312 364,63	-	-	1 342 168,21
Routes / voies de communication	1 430 740,21	-	-	265 250,41	67 816,96	2 091 527,00	-	-	3 845 334,48
Investissements jusqu'au 31.12.2022	1 430 740,21	74 954,15	410 736,56	265 250,41	64 461,85	258 228,92	-	-	2 504 372,10
Reclassements 2023	-	-74 954,15	-410 736,56	-	-	-	-	-	-485 690,71
Investissements 2023	-	-	-	-	3 355,01	1 823 298,08	-	-	1 826 653,09
Aménagement des eaux	447 156,72	-	-	-	202 996,74	1 404 161,81	126 609,98	-	2 180 825,25
Investissements jusqu'au 31.12.2022	447 156,72	23 410,84	128 287,88	-	161 080,85	661 936,63	126 509,98	-	1 568 385,10
Reclassements 2023	-	-23 410,84	-128 287,88	-	-	-	-	-	-151 698,72
Investissements 2023	-	-	-	-	41 915,89	722 222,98	-	-	764 138,87
Compte général	730,00	470 265,30	995 793,44	-	245 569,13	-	-	8 834,70	1 721 192,57
Investissements jusqu'au 31.12.2022	730,00	131 549,20	242 881,00	-	89 436,00	-	-	8 834,70	473 431,50
Reclassements 2023	-	96 364,99	539 024,44	-	-	-	-	-	637 389,43
Investissements 2023	-	240 351,11	213 888,00	-	156 132,53	-	-	-	610 371,64
Total	1 878 626,93	470 265,30	995 793,44	265 250,41	563 788,86	5 443 669,02	126 509,98	8 834,70	9 752 738,64

Commentaire général

L'intégralité du PA de la Fondation concerne les travaux de viabilisation de Pallanterie Sud.

Le compte général sert à enregistrer les frais qui ne peuvent être imputés directement soit sur les travaux des aménagements routiers, soit sur les aménagements des eaux ou les terrains non bâtis. Cette répartition se fera aux termes des travaux de viabilisation. Il est composé notamment d'intérêts intercalaires, de ressources internes activées, de mandataires (ingénieurs, géomètres, etc.).

Les « ressources internes ZIAP » correspondent à l'activation des charges salariales du personnel de la Fondation affecté au projet depuis 2019.



Fondation Immobilière de Meinier (FIM)

COMPOSITION DU CONSEIL

Président
Vice-Président
Secrétaire
Membres

Marc Michela*
Alain Corthay*
François Müller*
Pierre Mauron
Enrico Castelli
Fabien Gilloz
Jacques Petitpierre

Administratif
Comptabilité

Brigitte Veuillet-Dumont
Virginie Favre Romano

** forment le bureau du Conseil*





Rapport de l'organe de révision aux membres du Conseil de la

Fondation immobilière de Meinier

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation immobilière de Meinier, ci-après Fondation, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat consolidé, le tableau des flux de trésorerie, l'état du capital propre et l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables, pour l'exercice clos à cette date.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2023 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.



Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation (going concern). Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'entité à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil de fondation a l'intention de liquider l'entité ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi sur l'administration des communes et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil de fondation du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener l'entité à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil de fondation, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'article 71 al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme suisse d'audit 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 11 avril 2024

Société fiduciaire d'expertise
et de revision SA

Signature électronique qualifiée - Droit suisse
Antoine Pierroz
Expert-réviser agréé
Réviser responsable

Signature électronique qualifiée - Droit suisse
Valentin Savigny
Expert-réviser agréé



COMPTES ANNUELS 2023

1. MESSAGE DU PRESIDENT

Les comptes 2023 de la Fondation immobilière de Meinier font apparaître aux charges Frs 1'378'614.71 et aux revenus Frs 2'003'047.11, soit un résultat d'exercice positif de Frs 624'432.40.

Les charges restent bien maîtrisées, elles sont inférieures au budget de Frs 438'085.29 mais en hausse de 7.5% par rapport à 2022. Cette augmentation est due notamment aux travaux d'aménagement et de rénovation réalisés dans les différents immeubles. Cette année encore, la Fondation immobilière a été dispensée de verser une partie de son bénéfice à la Commune de Meinier afin de permettre à la FIM d'augmenter ses liquidités pour mener à bien le nouveau projet sur la parcelle 1123 (quartier de la Poste).

Le projet de construction à la route de Gy 28 a obtenu l'autorisation de construire en été 2023 et les travaux vont commencer le 2 mai 2024. Un crédit de construction de Frs 26'400'000.- a été voté le 5 décembre 2023 par le conseil de fondation et le conseil municipal l'a approuvé en février 2024, ainsi que le cautionnement de l'emprunt qui sera contracté pour financer cette réalisation.

Les membres du Conseil de Fondation se sont réunis à 5 reprises, le bureau 2 fois et les sous commissions 33 fois.

Je remercie les membres du conseil, M. Alain Corthay, vice-président, M. François Müller, secrétaire, M. Enrico Castelli, M. Pierre Mauron ; M. Fabien Gillioz et M. Jacques Petitpierre de leur engagement et de leur disponibilité toute au long de l'année ainsi que Mmes Veuillet-Dumont, secrétaire de la Fondation et Virginie Favre, comptable, pour leur travail.

Marc Michela
Président de la Fondation

Meinier, le 9 avril 2024



RAPPORT FINANCIER 2023

Etats financiers de la Fondation Immobilière de Meinier



2. BILAN AU 31.12.2023

1	Actif	Comptes 31.12.22	Comptes 31.12.23
10	Patrimoine financier	67'002'954.73	67'630'354.99
100	Disponibilités et placement à court terme	1'945'848.93	1'631'942.81
101	Créances	128'140.35	40'922.47
107	Placements financiers	20'000.00	20'000.00
108	Immobilisations corporelles	64'908'965.45	65'937'489.71
	Parcelle 1123	1'591'800.00	1'591'800.00
	Immeuble rte de Gy 28	6'171'200.00	6'171'200.00
	Immeuble rte de Gy 46a	3'133'000.00	3'133'000.00
	Immeuble rte de Gy 49	4'234'000.00	4'234'000.00
	Immeuble ch du Stade 7	10'699'000.00	10'699'000.00
	Immeuble ch. du Stade 8 à 22	32'095'000.00	32'095'000.00
	Parking, rte de la Repentance 86	6'303'000.00	6'303'000.00
	Concours et étude en cours, rte de Gy 28	681'965.45	1'710'489.71
TOTAL ACTIF		67'002'954.73	67'630'354.99
2	Passif		
20	Capitaux de tiers	32'688'406.09	32'691'373.95
200	Engagements courants	47'717.80	57'299.40
201	Part à court terme d'engagements à long terme	11'250.00	11'250.00
205	Provisions à court terme	35'688.29	40'324.55
206	Engagements financiers à long terme	32'593'750.00	32'582'500.00
	Hypothèques, rte de Gy 28	243'750.00	232'500.00
	Prêt, ch. du Stade 7	3'850'000.00	3'850'000.00
	Prêt, ch du Stade 8 à 22	20'000'000.00	20'000'000.00
	Prêt, rte de la Repentance 86	5'000'000.00	5'000'000.00
	Prêt, rte de Gy 49	3'500'000.00	3'500'000.00
29	Capital propre	34'314'548.64	34'938'981.04
290	Résultats cumulés par immeuble	5'134'409.36	8'535'332.12
	Rte de Gy 28	1'696'856.78	2'309'764.05
	Rte de Gy 46a	787'189.22	970'983.92
	Rte de Gy 49	485'267.75	698'600.74
	Ch. du Stade 7	894'549.95	1'430'160.28
	Ch. du Stade 8 à 22 + parking	1'014'714.20	2'908'876.94
	Ch. du Stade 8 à 22 réserve selon LGL	457'815.07	287'763.70
	Parking public	(201'983.61)	(70'817.51)



3. COMPTES DE RESULTATS ECHELONNE AU 31.12.2023

	<u>Comptes 2022</u>	<u>Budget 2023</u>	<u>Comptes 2023</u>
<u>Charges d'exploitation</u>			
30 Charges de personnel	21'645.00	29'000.00	24'950.00
36 Charges de transfert	0.00	100'000.00	0.00
Total des charges d'exploitation	21'645.00	129'000.00	24'950.00
<u>Revenus d'exploitation</u>			
43 Revenus divers	5.55	0.00	503.98
Total des revenus d'exploitation	5.55	0.00	503.98
RESULTAT D'EXPLOITATION	-21'639.45	-129'000.00	-24'446.02
<u>Charges financières</u>			
34 Charges financières	1'260'387.38	1'687'700.00	1'353'664.71
Total des charges financières	1'260'387.38	1'687'700.00	1'353'664.71
<u>Revenus financiers</u>			
44 Revenus financiers	4'682'949.59	1'879'400.00	2'002'543.13
Total des revenus financiers	4'682'949.59	1'879'400.00	2'002'543.13
RESULTAT FINANCIER	3'422'562.21	191'700.00	648'878.42
RESULTAT OPERATIONNEL	3'400'922.76	62'700.00	624'432.40
38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	0.00
48 Revenus extraordinaires	0.00	0.00	0.00
RESULTAT EXTRAORDINAIRE	0.00	0.00	0.00
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTAT	3'400'922.76	62'700.00	624'432.40



Groupement Intercommunal pour La Petite Enfance (GIPE)



Président :	Alain CORTHAY	(Meinier)
Vice-Présidente :	Anne-Françoise MOREL	(Jussy)
Membres :		
	Nicolas BALTASSAT	(Meinier)
	Serge BROQUARD	(Presinge)
	Sabine CHENEVAR	(Jussy)
	Antoine CORNUT	(Gy)
	Michèle DECHAMBOUX	(Meinier)
	Sébastien DORAND	(Gy)
	Jean-Paul GAILLARD	(Presinge)
Secrétariat :	Brigitte VEUILLET-DUMONT	(Mairie de Meinier)



GAS Global **Audit** Services SA, Genève

Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2023
à l'attention du Conseil intercommunal du
GROUPEMENT INTERCOMMUNAL POUR LA PETITE ENFANCE
MEINIER

Genève, le 21 mars 2024

Mesdames et Messieurs,

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du GROUPEMENT INTERCOMMUNAL POUR LA PETITE ENFANCE, MEINIER, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de fonctionnement et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions légales et à la recommandation d'audit 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée «Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la commune politique, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilités du Bureau du groupement intercommunal relatives aux comptes annuels

Le Bureau du groupement intercommunal est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter



d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation sincère.

Nous communiquons au Bureau du groupement intercommunal notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux dispositions légales cantonales et communales, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil intercommunal.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels.

GAS Global Audit Services SA


Alain Grimm
Expert réviseur agréé
Réviseur responsable


Anthony Conte
Expert réviseur agréé

Annexes

Comptes annuels comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe.



RAPPORT FINANCIER 2023

Etats financiers du Groupement Intercommunal pour la Petite Enfance

GROUPEMENT INTERCOMMUNAL POUR LA PETITE ENFANCE

BILAN POUR L'EXERCICE 2023
CLOS AU 31 DECEMBRE 2023

	FRANCS SUISSES	
	Annexe	
	2023	2022
<u>ACTIF</u>		
ACTIF CIRCULANT		
Liquidités	575 232.76	466 483.80
Actifs transitoires	60 439.52	111 794.41
Total de l'actif circulant	<u>635 672.28</u>	<u>578 278.21</u>
TOTAL DE L'ACTIF	<u>635 672.28</u>	<u>578 278.21</u>
<u>PASSIF</u>		
FONDS ETRANGERS A COURT TERME		
Autres créanciers à court terme	102 904.60	40 900.34
Comptes courants communes	4 557.70	4 557.70
Passifs transitoires et provisions	129 442.83	141 458.65
Total des fonds étrangers à court terme	<u>236 905.13</u>	<u>186 916.69</u>
FONDS ETRANGERS A LONG TERME		
Part de contribution non dépensée 2021	0.00	73 445.62
Total des dettes financières à long terme	<u>0.00</u>	<u>73 445.62</u>
PART DE CONTRIBUTION NON DEPENSEE		
Part de contribution non dépensée	173 767.16	92 915.91
Total du part de contribution non dépensée	<u>173 767.16</u>	<u>92 915.91</u>
FONDS PROPRES		
Capital de dotation	3 225 000.00	225 000.00
Résultat reporté	-0.01	-0.01
Résultat de l'exercice	0.00	0.00
Total des fonds propres	<u>224 999.99</u>	<u>224 999.99</u>
TOTAL DU PASSIF	<u>635 672.28</u>	<u>578 278.21</u>



RAPPORT FINANCIER 2023

Etats financiers du Groupement Intercommunal pour la Petite Enfance

GROUPEMENT INTERCOMMUNAL POUR LA PETITE ENFANCE

COMPTE DE RESULTAT POUR L'EXERCICE 2023 CLOS AU 31 DECEMBRE 2023

		FRANCS SUISSES		
	Annexe	2023	2022	Budget 2023
PRODUITS				
Ecolages et autres recettes				
Ecolages et autres produits	4	972 170.74	858 216.11	861 827.00
<i>Total écolages et autres produits</i>		<u>972 170.74</u>	<u>858 216.11</u>	<u>861 827.00</u>
Contributions et subventions				
Contributions des communes membres	5	1 244 073.84	1 191 764.13	1 417 841.00
<i>Total contributions et subventions</i>		<u>1 244 073.84</u>	<u>1 191 764.13</u>	<u>1 417 841.00</u>
TOTAL DES PRODUITS		<u>2 216 244.58</u>	<u>2 049 980.24</u>	<u>2 279 668.00</u>
CHARGES				
Salaires et charges sociales	6	-1 779 016.58	-1 678 208.78	-1 818 833.00
Autres charges du personnel et formation		-14 063.51	-13 934.30	-16 550.00
Charges animation et matériel		-95 824.22	-95 036.40	-115 142.00
Autres charges d'exploitation	7	-326 602.60	-262 409.62	-323 673.00
Charges hors exploitation		-737.67	-391.14	-5 470.00
TOTAL DES CHARGES		<u>-2 216 244.58</u>	<u>-2 049 980.24</u>	<u>-2 279 668.00</u>
RESULTAT DE LA PERIODE		<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>



RAPPORT FINANCIER 2023

Etats financiers du Groupement Intercommunal pour la Petite Enfance

GROUPEMENT INTERCOMMUNAL POUR LA PETITE ENFANCE

COMPTE DE RESULTAT POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023

	Annexe	2023	FRANCS SUISES Budget	Différence
PRODUITS				
Écolages et autres recettes				
Écolages et autres produits	4	972 170.74	861 827.00	-110 343.74
<i>Total écolages et autres produits</i>		<u>972 170.74</u>	<u>861 827.00</u>	<u>-110 343.74</u>
Contributions et subventions				
Contributions des communes membres	5	1 244 073.84	1 417 841.00	173 767.16
Contributions autres communes				0.00
Subvention OFAS				0.00
<i>Total contributions et subventions</i>		<u>1 244 073.84</u>	<u>1 417 841.00</u>	<u>173 767.16</u>
Produits d'intérêts				
Produits d'intérêts		0.00	0.00	0.00
<i>Total des produits d'intérêts</i>		<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
TOTAL DES PRODUITS		2 216 244.58	2 279 668.00	63 423.42
CHARGES				
Salaires et charges sociales				
Salaires et charges sociales	6	-1 779 016.58	-1 818 833.00	-39 816.42
Autres charges du personnel et formation				
Autres charges du personnel et formation		-14 063.51	-16 350.00	-2 486.49
Charges animation et matériel				
Charges animation et matériel		-93 824.22	-113 142.00	-19 317.78
Autres charges d'exploitation				
Autres charges d'exploitation	7	-326 602.60	-323 673.00	2 929.60
Charges hors exploitation		-737.67	-5 470.00	-4 732.33
TOTAL DES CHARGES		-2 216 244.58	-2 279 668.00	-63 423.42
RESULTAT DE LA PERIODE		0.00	0.00	0.00



ANNEXE AU 31 DÉCEMBRE 2023

1. GÉNÉRAL

Le Groupement Intercommunal pour la petite enfance a été constituée le 22 avril 2009 (ci-après le « Groupement »), par arrêté du Conseil d'Etat, ensuite des délibérations des conseils municipaux de Gy le 19 mars 2009, Jussy le 2 mars 2009, Meinier le 12 mars 2009 et Presinge le 9 mars 2009.

Le Groupement a été fondée par les communes de Gy, Jussy, Meinier et Presinge, dans le but de créer, d'organiser, de gérer et de développer des espaces de vie enfantine destinés à l'accueil de la petite enfance répondant aux besoins des familles et des entreprises sur le territoire des communes membres.

La crèche a ouvert le 12 mars 2012 avec une capacité d'accueil de 38 places. En 2023, la capacité d'accueil est de 49 places en moyenne (43 places au 1^{er} semestre et 55 place au 2^{ème} semestre).

2. PRINCIPES COMPTABLES

Les règles régissant la présentation des comptes du GIPE reposent sur les principales bases légales suivantes :

- Loi sur l'administration des communes (LAC).
- Règlement d'application de loi sur l'administration des communes (RAC).
- Manuel de comptabilité publique MCH2 à l'attention des communes genevoises publié par le Département présidentiel.

Depuis l'exercice comptable 2018, les débiteurs au 31 décembre 2023 n'incluent plus les factures pour les écolages de janvier et envoyées aux parents en décembre. Ce changement n'a pas d'influence sur le résultat de l'exercice.

3. CAPITAL DE DOTATION

Le Groupement s'est vu doté d'un capital de dotation de CHF 225'000 destiné à couvrir les investissements nécessaires à la mise en place de la crèche. Le capital de dotation est constitué des apports mentionnés ci-dessous des communes membres. Au titre du 12^{ème} exercice couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 le capital de dotation n'a pas été utilisé.

Dotation initiale du capital de dotation par les communes membres

Meinier	118'400.00
Jussy	59'200.00
Presinge	29'600.00
GY	17'800.00
Total	225'000.00



RAPPORT FINANCIER 2023

Etats financiers du Groupement Intercommunal pour la Petite Enfance

4. ÉCOLAGES ET AUTRES RECETTES

Le taux d'occupation moyen de la crèche pour l'exercice 2023 est de 91.47 % et le montant total généré par les écolages versés par les parents est de CHF 882'145.00 (2022: CHF 782'652.80).

5. CONTRIBUTION DES COMMUNES MEMBRES

La contribution globale des communes s'élève à CHF 1'244'073.84. La participation de chacune des communes est répartie proportionnellement aux places attribuées.

Contribution des communes membres pour l'exercice 2022 et 2023

	2022	2023
Meinier (23.56 places)	605'582.50	610'632.91
Jussy (12.64 places)	314'847.43	327'606.11
Presinge (6.73 places)	178'210.30	174'429.52
Gy (5.07 places)	93'123.90	131'405.30
Total	1'191'764.13	1'244'073.84

6. CHARGES DU PERSONNEL

Au total, la crèche dispose d'environ 28.03 postes de travail en équivalent plein temps, soit un montant total des salaires brut de CHF 1'463'395.85.

7. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les principales dépenses des autres charges d'exploitations sont constituées notamment par le loyer (CHF 179'166.65), les charges liées aux locaux (SIG, chauffage, nettoyage, etc.) reversées à la commune de Meinier (CHF 72'865.05) et les honoraires versés à Servicefamille management sàrl pour la tenue de la comptabilité et des salaires (CHF 18'571.80).

8. CRÉANCIERS ET AUTRES CRÉANCIERS À COURT TERME

Les postes se composent de factures ouvertes qui n'ont pas plus de 60 jours de dates valeurs (et ne sont pas des contentieux).

9. TABLEAU DES PROVISIONS

Néant.

10. TABLEAU DES PARTICIPATIONS

Néant.

11. TABLEAU DES GARANTIES ET DES ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

Néant.



12. EXPLICATIONS SUR LES CRÉDITS D'ENGAGEMENT OUVERTS DEPUIS PLUS DE CINQ ANS ET NON ENCORE CLÔTURÉS

Néant.

13. INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES

Ce point vise à fournir des indications supplémentaires permettant d'apprécier l'état de la fortune, des finances et des revenus, et les risques financiers.

13.1 Gestion des risques financiers

Le Conseil intercommunal du groupement est responsable des stratégies financières appliquées.

13.2 Système de contrôle interne

Le système de contrôle interne est mis en place depuis le 12.10.2022. La matrice des risques a été formalisée et les contrôles associés sont identifiés. Une révision annuelle du SCI est prévue.

14. INDICATEURS FINANCIERS

Les indicateurs financiers prévus dans le manuel « modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 » ne sont pas applicables au groupement compte tenu du fait que ses comptes ne présentent pas les particularités comptables des comptes communaux. Dès lors, il a été renoncé à les présenter dans les présents comptes annuels.

15. CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES

Néant.



Groupement Intercommunal pour le Centre Sportif de Rouelbeau (GICSR)

COMPOSITION DU CONSEIL AU 1^{ER} JANVIER 2024

Président :	Marc Michela*	(Meinier)
Vice-président :	Darius Azarpey*	(Collonge-Bellerive)
Membres :	Marcel Goehring	(Collonge-Bellerive)
	José Burgos*	(Meinier)
	André Nasel	(Meinier)
	Coranda Pierrehumbert	(Meinier)
Secrétariat-comptabilité :	Brigitte Veuillet-Dumont	(Mairie de Meinier)

** forment le bureau du Conseil*





Berney Associés

Genève, le 19 février 2024

Rapport de l'organe de révision au Conseil intercommunal du Groupement intercommunal du centre sportif de Rouelbeau pour l'exercice 2023

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Groupement intercommunal du centre sportif de Rouelbeau, comprenant le bilan, le compte de résultats, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2023 arrêté au 31 décembre 2023.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2 tel que présenté dans le manuel d'utilisateur pour les communes genevoises.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupement, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Page 1/3

Audit

Comptabilité

Expertise & Conseil

Fiscalité

Payroll

Corporate finance



Berney Associés

Responsabilités du Bureau du Conseil

Le Bureau du Conseil est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Bureau du Conseil est responsable d'évaluer la capacité du groupement à poursuivre l'exploitation du groupement. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupement à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Bureau du Conseil a l'intention de liquider le groupement été ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupement.



Berney Associés

- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Bureau du Conseil du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le groupement à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Bureau du Conseil notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la NA-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du du Bureau du Conseil.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berney Associés Audit SA

BA Signature électronique qualifiée

Marina CHRISTE
Expert-réviseur agréée
Réviseur responsable

BA Signature électronique qualifiée

Sébastien BRON
Expert-réviseur agréé

Annexe : comptes annuels (bilan, compte de résultats, tableau des flux de trésorerie et annexe)

Page 3/3

1207 Genève
Rue du Nant 8
+41 58 234 90 00

1006 Lausanne
Ch. de Roseneck 5
+41 58 234 91 00

1700 Fribourg
Boulevard de Pérolles 37
+41 58 234 93 00

1950 Sion
Place de la Gare 2
+41 27 322 75 40

En ligne
berneyassociés.com
info@berneyassociés.com

Audit

Comptabilité

Expertise & Conseil

Fiscalité

Payroll

Corporate finance



RAPPORT FINANCIER 2023

Etats financiers GI Centre Sportif de Rouelbeau

GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DU CENTRE SPORTIF DE ROUELBEAU, Meinier

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023

	31.12.2022	31.12.2023
	CHF	CHF
1 ACTIF		
10 Patrimoine financier		
100 Disponibilités et placements à court terme	34 994.56	32 217.55
101 Créances	36 240.98	31 078.96
<i>Envers la commune de Meinier</i>	29 574.47	16 516.17
<i>Envers la commune de Collonge-Bellerive</i>	5 766.51	3 219.44
<i>Envers la commune de Collonge-Bellerive - refacturation facture Bugna</i>	-	343.35
<i>Envers le restaurant "Le Rouelbeau"</i>	900.00	11 000.00
104 Actifs de régularisation	-	1 858.50
	71 235.54	65 155.01
14 Patrimoine administratif		
140 Immobilisations corporelles du PA	3.00	3.00
	3.00	3.00
TOTAL DE L'ACTIF	71 238.54	65 158.01
2 PASSIF		
20 Capitaux de tiers		
200 Engagements courants	15 795.29	5 252.81
204 Passifs de régularisation	5 443.25	9 905.20
	21 238.54	15 158.01
29 Capital propre		
291 Capital de dotation	50 000.00	50 000.00
	50 000.00	50 000.00
TOTAL DU PASSIF	71 238.54	65 158.01



RAPPORT FINANCIER 2023

Etats financiers GI Centre Sportif de Rouelbeau

GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DU CENTRE SPORTIF DE ROUELBEAU, Meinier

COMPTE DE RÉSULTATS PAR NATURE POUR L'EXERCICE 2023

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023
	CHF	CHF	CHF
CHARGES D'EXPLOITATION			
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation			
310 Charges de matériel et de marchandises	(3 949.50)	(2 200.00)	(896.55)
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	(3 026.35)	(7 500.00)	(2 135.80)
312 Alimentation et élimination, bien-fonds PA	(47 013.05)	(67 000.00)	(52 794.55)
313 Prestations de services et honoraires	(40 857.07)	(53 050.00)	(42 072.90)
314 Travaux d'entretien	(235 887.45)	(226 000.00)	(273 419.56)
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	(54 404.10)	(49 000.00)	(37 212.52)
316 Loyers, leasing, fermage, taxes d'utilisation	(448 397.00)	(450 000.00)	(448 397.00)
Total des charges de biens et services et autres charges d'exploitation	(833 534.52)	(854 750.00)	(856 928.88)
36 Charges de transfert			
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	(1 056.40)	(1 000.00)	(1 138.00)
Total des charges de transfert	(1 056.40)	(1 000.00)	(1 138.00)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(834 590.92)	(855 750.00)	(858 066.88)
REVENUS D'EXPLOITATION			
46 Revenus de transfert			
461 Dédommagements de collectivités publiques	804 340.92	824 750.00	830 066.88
<i>Participation Collonge-Bellerive - achats de drapeaux</i>	<i>752.30</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Participation Collonge-Bellerive - fonctionnement (15%)</i>	<i>120 538.29</i>	<i>123 712.50</i>	<i>124 510.03</i>
Total participation Collonge-Bellerive	121 290.59	123 712.50	124 510.03
Participation Meinier - fonctionnement (85%)	683 050.33	701 037.50	705 556.85
Total des revenus de transfert	804 340.92	824 750.00	830 066.88
TOTAL DES REVENUS D'EXPLOITATION	804 340.92	824 750.00	830 066.88
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(30 250.00)	(31 000.00)	(28 000.00)
44 Revenus financiers			
447 Produits des biens-fonds PA	30 250.00	31 000.00	28 000.00
Total des revenus financiers	30 250.00	31 000.00	28 000.00
RÉSULTAT TOTAL DU COMPTE DE RÉSULTATS	-	-	-



RAPPORT FINANCIER 2023

Etats financiers GI Centre Sportif de Rouelbeau

GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DU CENTRE SPORTIF DE ROUELBEAU, Meinier

COMPTE DE RÉSULTATS PAR FONCTION POUR L'EXERCICE 2023

	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023
	CHF	CHF	CHF
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISES			
3410 Sports	-	-	-
Total des charges	(834 590.92)	(855 750.00)	(858 066.88)
3410.0 <i>Charges administratives et loyer</i>	<i>(485 637.62)</i>	<i>(494 250.00)</i>	<i>(484 159.25)</i>
3410.1 <i>Installations sportives</i>	<i>(159 019.87)</i>	<i>(173 500.00)</i>	<i>(191 714.45)</i>
3410.2 <i>Bâtiments et parking</i>	<i>(189 933.43)</i>	<i>(188 000.00)</i>	<i>(182 193.18)</i>
Total des revenus	834 590.92	855 750.00	858 066.88
3410.2 <i>Bâtiments et parking</i>	<i>30 250.00</i>	<i>31 000.00</i>	<i>28 000.00</i>
3410.2 <i>Dédommagements des communes</i>	<i>804 340.92</i>	<i>824 750.00</i>	<i>830 066.88</i>
TOTAL DES CHARGES	(834 590.92)	(855 750.00)	(858 066.88)
TOTAL DES REVENUS	834 590.92	855 750.00	858 066.88
RÉSULTATS DE L'EXERCICE	-	-	-



GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DU CENTRE SPORTIF DE ROUELBEAU, Meinier

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE DE L'EXERCICE 2023

	<u>2022</u>	<u>2023</u>
	CHF	CHF
RÉSULTAT TOTAL DU COMPTE DE RÉSULTATS	-	-
Variation des créances	(7 480.24)	5 162.02
Variation des actifs transitoires	3 733.25	(1 858.50)
Variation des engagements courants	(16 061.31)	(10 542.48)
Variation des passifs de régularisation	(19 496.70)	4 461.95
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (FTO)	(39 305.00)	(2 777.01)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT ET DE PLACEMENT (FTI+P)	-	-
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT (FTF)	-	-
VARIATION DES DISPONIBILITÉS ET PLACEMENTS A COURT TERME	(39 305.00)	(2 777.01)
Montant des disponibilités et placements à court terme au début de la période	74 299.56	34 994.56
Montant des disponibilités et placements à court terme à la fin de la période	34 994.56	32 217.55
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	(39 305.00)	(2 777.01)



COMMUNE DE MEINIER

Route de Gy 17 - 1252 Meinier - Tél. 022 722 12 12
info@meinier.ch - www.meinier.ch